



## *Bureau des radiocommunications*

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative  
CA/94

Genève, le 6 avril 2001

### **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications**

**Objet:** Plan opérationnel 2001 du Secteur UIT-R

**Référence:** Circulaire administrative CA/93 du 23 décembre 2000

Vous trouverez ci-jointe la version définitive du Plan opérationnel 2001 du Secteur UIT-R. Cette version finale a été établie d'après les avis formulés par le Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) à sa 9ème réunion ordinaire, qui s'est tenue à Genève du 12 au 16 février 2001, quant au projet de Plan qui lui avait été soumis à cette occasion.

Robert W. Jones  
Directeur du Bureau des radiocommunications

### Pièce jointe: Plan opérationnel 2001

#### Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

## PLAN OPÉRATIONNEL DU SECTEUR DES RADIOCOMMUNICATIONS POUR 2001

### TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <b>Page</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1 Introduction .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 5           |
| 1.1 Observations générales.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 5           |
| 1.2 Structure et présentation du Plan opérationnel pour 2001 .....                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 5           |
| 1.3 Indicateurs fondamentaux de performance (IFP) .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 6           |
| 1.4 Ressources du Secteur des radiocommunications en 2000 et en 2001<br>(coûts directs) .....                                                                                                                                                                                                                                                                  | 6           |
| 2 Services spatiaux .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 7           |
| 2.1 Publication anticipée (API) des renseignements relatifs aux réseaux<br>à satellite .....                                                                                                                                                                                                                                                                   | 7           |
| 2.2 Demandes de coordination concernant les réseaux à satellite dans les<br>bandes non planifiées .....                                                                                                                                                                                                                                                        | 7           |
| 2.3 Notifications destinées à être inscrites dans le Fichier de référence .....                                                                                                                                                                                                                                                                                | 9           |
| 2.4 Principe de diligence due .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 10          |
| 2.5 Résolution 4 - Durée de validité des assignations OSG.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 10          |
| 2.6 Mise en oeuvre du <i>décide</i> 5 (alinéas 1 et 2) de la<br>Résolution 533 (Rév.CMR-2000) .....                                                                                                                                                                                                                                                            | 11          |
| 2.7 Décision 482 du Conseil - Recouvrement des coûts de traitement des fiches<br>de notification des réseaux à satellite.....                                                                                                                                                                                                                                  | 11          |
| 2.8 Décision 483 du Conseil - Amélioration du traitement des fiches de notification<br>de réseau à satellite.....                                                                                                                                                                                                                                              | 12          |
| 2.9 Traitement de réseaux au titre des appendices S30, S30A et S30B.....                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 12          |
| 2.9.1 Publication des modifications au Plan de la Région 2 ou propositions<br>d'assignations nouvelles ou modifiées aux Listes des Régions 1 et 3 soumises<br>au titre de l'article 4 des appendices S30 et S30A (Mise en oeuvre de la<br>Résolution 533 (Rév.CMR-2000)) et traitement des réseaux notifiés au<br>titre de l'article 5 de ces appendices ..... | 12          |
| 2.9.2 Traitement des soumissions reçues par le Bureau au titre du Plan d'allotissement<br>figurant dans l'appendice S30B .....                                                                                                                                                                                                                                 | 16          |
| 2.9.3 Mise en oeuvre de la Résolution 53 (Rév.CMR-2000): compatibilité entre les<br>nouveaux Plans et d'autres services et avec les Plans pour la Région 2.....                                                                                                                                                                                                | 17          |
| 2.9.4 Activités relatives au traitement électronique des fiches de notification soumises<br>au titre des appendices S30, S30A et S30B .....                                                                                                                                                                                                                    | 18          |

|       |                                                                                                                 |    |
|-------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 2.10  | Développement de logiciels pour le traitement des fiches de notification des systèmes spatiaux .....            | 18 |
| 3     | Services de Terre.....                                                                                          | 20 |
| 3.1   | Demandes de coordination concernant les services de Terre.....                                                  | 20 |
| 3.2   | Procédures de modification des Plans pour les services de Terre.....                                            | 21 |
| 3.3   | Notification, examen, enregistrement et autres procédures réglementaires concernant les services de Terre.....  | 21 |
| 3.3.1 | Traitement des fiches au titre de l'article S11 .....                                                           | 21 |
| 3.3.2 | Traitement des fiches au titre de l'article S12 .....                                                           | 22 |
| 3.3.3 | Autres procédures réglementaires .....                                                                          | 22 |
| 3.4   | Application des procédures administratives et opérationnelles .....                                             | 22 |
| 3.5   | Mise en oeuvre des Résolutions des conférences relatives aux services de Terre .....                            | 23 |
| 3.6   | Développement de logiciels pour le traitement des notifications de Terre .....                                  | 23 |
| 4     | Commissions d'études de l'UIT-R et activités connexes.....                                                      | 24 |
| 4.1   | Appui aux activités ordinaires des Commissions d'études.....                                                    | 24 |
| 4.2   | Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure (CS).....                   | 27 |
| 4.3   | Appui à la Réunion de préparation à la Conférence.....                                                          | 28 |
| 4.4   | Appui à l'Assemblée des radiocommunications de l'an 2003 (AR-03).....                                           | 28 |
| 4.5   | Appui aux réunions des Présidents et des Vice-Présidents (CVC) des Commissions d'études en 2001 et en 2002..... | 28 |
| 4.6   | Assistance fournie à des tiers dans le cadre du mandat des Commissions d'études .....                           | 29 |
| 5     | Comité du Règlement des radiocommunications.....                                                                | 29 |
| 6     | Groupe consultatif des radiocommunications .....                                                                | 30 |
| 7     | Préparation des conférences .....                                                                               | 30 |
| 8     | Séminaires et réunions d'information.....                                                                       | 31 |
| 8.1   | Séminaires du Bureau des radiocommunications .....                                                              | 31 |
| 8.2   | Réunions d'information régionales en vue de la préparation des conférences (Résolution 72 (CMR-97)).....        | 32 |

|        |                                                                                                                     |    |
|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 9      | Publications du BR.....                                                                                             | 32 |
| 9.1    | Publications réglementaires (y compris les documents de service) .....                                              | 32 |
| 9.2    | Autres publications .....                                                                                           | 33 |
| 10     | Assistance aux Membres.....                                                                                         | 34 |
| 10.1   | Assistance particulière aux administrations des pays en développement .....                                         | 34 |
| 10.2   | Traitement des cas de brouillage préjudiciable .....                                                                | 34 |
| 10.3   | Assistance spéciale concernant les procédures de coordination, de notification<br>et de modification des Plans..... | 34 |
| 10.3.1 | Cas d'assistance aux fins de coordination et de notification .....                                                  | 34 |
| 10.3.2 | Cas d'assistance pour les appendices S30 et S30A.....                                                               | 35 |
| 10.4   | Assistance aux entités non-Membres du Secteur .....                                                                 | 35 |
| 11     | Coopération.....                                                                                                    | 35 |
| 11.1   | Coopération avec l'UIT-D .....                                                                                      | 35 |
| 11.2   | Coopération avec l'UIT-T.....                                                                                       | 36 |
| 11.3   | Coopération avec les organes consultatifs des autres Secteurs .....                                                 | 37 |
| 11.4   | Coopération avec les organisations internationales ou régionales .....                                              | 37 |
| 12     | Services internes au BR .....                                                                                       | 38 |
| 12.1   | Appui informatique .....                                                                                            | 38 |
| 12.2   | Appui général .....                                                                                                 | 38 |
| 13     | Récapitulation des ressources .....                                                                                 | 39 |
| 13.1   | Ressources budgétaires .....                                                                                        | 39 |
| 13.2   | Récapitulation de la ventilation des ressources humaines du BR .....                                                | 40 |
| 13.3   | Gestion générale.....                                                                                               | 41 |

## **1 Introduction**

### **1.1 Observations générales**

Découlant du plan stratégique qu'a adopté la Conférence de plénipotentiaires de Minneapolis dans sa Résolution 71, le présent plan opérationnel détermine les résultats qui devront être obtenus en 2001, par la réalisation au Bureau des radiocommunications (BR) d'un certain nombre d'activités qui relèvent de deux catégories: d'une part, les travaux ordinaires, qui reviennent à intervalles réguliers et, d'autre part, les études ou projets particuliers, dont la durée est limitée. Le présent document servira de base à la gestion des activités du Bureau. Le déroulement des travaux devant être effectués par les diverses unités du BR est évalué à l'occasion de rapports trimestriels où la situation à la fin de chaque trimestre est comparée avec les résultats attendus: ce processus d'évaluation est facilité par la mise en place d'indicateurs fondamentaux de performance (IFP) qui privilégieront les besoins des Membres tout en tenant compte de la charge du travail du BR et des ressources mises à sa disposition sur proposition du Secrétaire général et sur décision du Conseil de l'UIT.

Pendant l'année 2001, le BR s'attachera à faire un usage efficace des ressources limitées mises à sa disposition pour:

- réduire la durée de traitement des demandes de coordination (article S9 (S9.30));
- réduire la durée de traitement des demandes soumises au titre de l'article S11;
- mettre en oeuvre la Résolution 533 (Rév.CMR-2000);
- appliquer les décisions de la CMR-2000 concernant les APS30/S30A;
- étudier les mesures qui permettront de résoudre les problèmes d'incompatibilité entre le SRS (Région 1) et le SFS (Région 3);
- apporter de nouvelles améliorations au traitement des fiches de notification des réseaux à satellite (Décision 483 (Conseil, 1999));
- terminer la mise au point de la plus grande partie du logiciel de traitement pour les services fixe et mobile de Terre;
- réduire l'arriéré dans certains services de Terre pour respecter les délais réglementaires.

Par ailleurs, compte tenu des lourdes conséquences qu'auront sur leur programme le travail de suivi et sur les préparatifs de la CMR-2000 et de la CMR-03, le Secrétariat du BR veillera à soutenir l'activité des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure (SC).

### **1.2 Structure et présentation du Plan opérationnel pour 2001**

Le présent plan opérationnel est axé sur les produits et les services du Bureau des radiocommunications. Comme cela a déjà été mentionné plus haut au point 1.1, la demande des produits et services en question est générée soit par des activités (régulières) récurrentes, soit par des études/projets spéciaux de durée déterminée. La présentation en est adaptée aux clients (les Membres) et a pour objet de permettre au BR de mieux garantir la qualité de service exigée par tous les Membres. Le plan opérationnel du BR est structuré non selon l'organigramme du BR, mais suivant les produits et services essentiels fournis par le BR, et organisés par sujets.

Pour chaque produit/service essentiel, le plan opérationnel indique:

- 1) les principaux résultats escomptés;

- 2) la charge de travail estimée, ainsi que tout arriéré éventuel à liquider pendant l'année considérée;
- 3) les ressources prévues qui ont été affectées à l'activité en question;
- 4) un ou des indicateurs fondamentaux de performance.

### **1.3 Indicateurs fondamentaux de performance (IFP)**

Les IFP ne sont pas axés sur la charge de travail, mais sont destinés à donner une indication claire des résultats obtenus, et escomptés par les Membres, concernant la qualité des produits et des services et, en particulier, les délais. Par exemple, pour évaluer la performance, il est proposé de s'attacher plus au "délai moyen nécessaire pour traiter une fiche de notification" qu'au "nombre de fiches de notification reçues au BR pendant une période donnée". De même, pour évaluer l'activité des Commissions d'études, il est proposé de mesurer leur performance en fonction du "temps nécessaire pour publier une Recommandation après son approbation", et non pas du "nombre de pages publiées".

### **1.4 Ressources du Secteur des radiocommunications en 2000 et en 2001 (coûts directs)**

Le budget biennal pour la période 2000-2001 du Secteur des radiocommunications a été approuvé par le Conseil, dans sa Résolution 1133, à sa session de 1999. Le budget total du Secteur s'élevait à 63 476 000 CHF, soit 19% du budget ordinaire total de l'UIT.

Administrées par le Directeur du BR pour soutenir les activités du Secteur des radiocommunications, ces ressources sont de trois sortes: les ressources directement affectées par le Conseil à des activités particulières du Secteur (RRB, GCR, Commissions d'études, séminaires), les ressources attribuées au BR pour soutenir ses activités, et les ressources consacrées à la production des publications (voir le § 13 pour plus de détails).

Compte tenu de la nécessité de maintenir un niveau minimum d'effectif au BR pendant la période 2000-2001, il est possible que les dépenses de personnel du BR soient supérieures d'environ 2,9 millions de francs suisses au budget initialement prévu, 2 millions étant imputables à la forte hausse du dollar sur le marché des changes.

Les ressources humaines prévues pour le BR en 2001 se présentent comme suit:

- Personnel de la catégorie professionnelle: 820 mois-fonctionnaire, correspondant à 86 fonctionnaires de grade P/D (moyenne)\*
- Services généraux: 930 mois-fonctionnaire, correspondant à 95 fonctionnaires de grade G.

A cet égard, un "mois-fonctionnaire" est défini comme comprenant 20 jours ouvrés, et un membre du personnel au bénéfice d'un contrat d'une année au moins devrait être capable de consacrer 10 mois-fonctionnaire aux tâches qui lui auront été confiées, le reste des jours ouvrés étant absorbé par les vacances, les congés maladie, le travail de gestion, formation, etc.

---

\* Compte tenu du fait qu'en 2001 il sera procédé à des recrutements et que des temporaires seront employés pour de courtes durées.

## 2 Services spatiaux

### 2.1 Publication anticipée (API) des renseignements relatifs aux réseaux à satellite

Cette partie des activités des services spatiaux concerne:

- l'examen, la validation et la publication des renseignements reçus concernant les réseaux à satellite et soumis en application de l'article S9, sous-sections 1A et 1B, conformément au numéro S9.2B;
- l'élaboration de Sections spéciales et leur publication;
- la publication de la demande de modification ou du report de la date d'entrée en service d'un MOD API, ce qui pour chaque demande suppose:
  - 1) d'examiner la demande en fonction des dispositions pertinentes du RR et des Règles de procédure correspondantes;
  - 2) de publier un MOD API;
- la publication de la date de réception de l'API pour rétablir le délai réglementaire maximum possible;
- l'envoi de rappels et la réalisation des opérations de suivi dans le cadre de l'application du numéro S9.5D;
- le développement et la maintenance des bases de données de la division et la tenue à jour des archives.

Au 1er janvier 2001, il restait à traiter environ 30 demandes d'API. Compte tenu des statistiques pour l'année 2000, le Bureau devrait recevoir en 2001 quelque 4 500 demandes nouvelles ou modifiées, ce qui porterait le nombre total d'API à publier en 2001 à environ 4 500, soit dix API par semaine. Ce rythme est atteint depuis la fin de l'année 1999 et devrait être maintenu pendant toute l'année 2001. Entre le 01.01.00 et le 13.11.00, le Bureau a reçu des demandes de modification de date d'entrée en vigueur à propos de 100 réseaux.

Des API ont été examinées et publiées pour 554 réseaux entre le 01.01.00 et le 13.11.00.

Les ressources affectées à cette partie des activités des services spatiaux du Bureau seront de l'ordre de 10 mois-professionnels et de 25 mois-services généraux.

**Indicateur fondamental de performance:** L'objectif était de publier les API dans le délai de trois mois prévu au numéro S9.2B. Il a été atteint dans la dernière partie de 1999 et maintenu pendant toute l'année 2000, et à supposer que le nombre de demandes d'API en 2001 suive la tendance de l'année écoulée, le rythme de traitement actuel sera maintenu, c'est-à-dire dix API (nouvelles ou modifiées) par semaine.

### 2.2 Demandes de coordination concernant les réseaux à satellite dans les bandes non planifiées

Cette partie des activités des services spatiaux du Bureau comprend:

- la saisie, la validation et la gestion des données;
- la saisie des diagrammes d'antenne GIMS (diagrammes papier) et la validation des données des diagrammes d'antenne reçus (diagrammes électroniques);
- la prévalidation des données et la validation des demandes de coordination reçues.  
L'objectif est de réduire l'ampleur du travail de validation manuel, aux fins de vérification des demandes de coordination reçues, grâce à un recours accru à l'analyse informatique;

- l'examen réglementaire et technique des demandes de coordination;
- la publication des demandes dans les Sections spéciales, assortie des conclusions et de l'énumération des administrations, au niveau soit du groupe, soit du réseau, dont il a été déterminé que les services risquent d'être affectés;
- le développement et la maintenance des bases de données et la tenue à jour des archives.

A fin novembre 2000, 1 381 dossiers étaient en instance de traitement, au stade de la publication des Sections spéciales dans la BRIFIC. Sur ce chiffre, 80 dossiers avaient été soumis sur papier (toutes les demandes de coordination sur papier devraient être absorbées d'ici la fin janvier 2001) et 518 dossiers électroniques étaient en instance de saisie et de validation des données. Les ressources affectées à la saisie des données jusqu'au 31 janvier 2001, c'est-à-dire 30 mois-services généraux, sont destinées à accélérer le traitement des fiches de notification sur papier. A partir du 1er février 2001, ces ressources seront ramenées à 20 mois-services généraux, la différence étant réaffectée à l'équipe des publications, après traitement des demandes de coordination sur papier. Le rythme de saisie des données GIMS en 2000 a été de 117 contours d'antenne, 120 diagrammes de zone de service et 70 diagrammes de gain dans le sens de l'OSG par mois. Les ressources affectées à l'équipe GIMS resteront au niveau de 20 mois-services généraux.

A fin novembre 2000, 820 dossiers étaient en instance de validation des données et 541 autres dossiers étaient en instance d'examen technique et réglementaire, et de publication des conclusions. Compte tenu du rythme auquel ont été reçues les API au cours des 12 derniers mois, et du nombre de demandes de coordination reçues en 2000, au moins 400 nouvelles demandes devraient être reçues en 2001. Au cours des douze mois se terminant fin octobre 2000, 371 réseaux ont été validés (soit en moyenne 37 par mois). Les ressources affectées à la validation en 2000 ont représenté 30 mois-professionnels et 20 mois-services généraux. Les ressources affectées à la validation en 2001 s'élèveront à environ 10 mois-professionnels et 30 mois-services généraux. Grâce au nouveau logiciel de validation, désormais disponible, et à une proposition de nouvelle Règle de procédure concernant la recevabilité des fiches de notification, le rythme de validation des données devrait s'accroître et passer progressivement de 28 à 35 demandes par mois en 2001.

A fin novembre 2000, environ 464 demandes de modification de la date de mise en service étaient également en instance de traitement et de saisie dans la base du SRS.

Le rythme de traitement en 2000 des demandes de coordination a été de 27 par mois en moyenne. Compte tenu de l'amélioration des méthodes de travail, de la disponibilité probable d'un logiciel d'examen amélioré et de l'affectation en moyenne de 42,5 mois-professionnels directement aux opérations d'examen réglementaire/technique, on espérait ramener en 2000 le délai de traitement à environ 8 semaines par réseau, avec un objectif moyen de 40 réseaux par mois. Cet objectif a été atteint certains mois, mais n'a pas pu être complètement réalisé par suite des décisions de la CMR-2000 (par exemple, application immédiate du concept d'arc de coordination), de problèmes de développement du logiciel, de l'indisponibilité temporaire de la base de données due à une migration du système et de ressources insuffisantes (en 2000 on a disposé en effet uniquement de 34 mois-professionnels). Les décisions de la CMR-2000 et l'amélioration des méthodes de traitement internes devraient permettre de parvenir en 2001 à ce rythme de traitement moyen de 40 réseaux par mois, à condition que l'objectif de 42 mois-professionnels précédemment fixé soit tenu.

Pendant l'année 2000, le rythme moyen de publication a été de 27 Sections spéciales par mois. Grâce à un logiciel destiné à automatiser les notes standard et les conclusions du BR le rythme de publication des Sections spéciales dans la BRIFIC (services spatiaux) sera accru. L'équipe de



publication a été renforcée, de 20 à 40 mois-services généraux, au début de l'année 2000 et restera à ce niveau pendant l'année 2001.

**Indicateur fondamental de performance:** On envisage un taux moyen de 33 cas par mois de traitement et de validation de données. En effet, grâce au nouveau logiciel de validation et à des procédures plus efficaces concernant la recevabilité des fiches de notification le rythme de validation des données devrait s'accroître au deuxième semestre de l'an 2001 (de 18 à 35 par mois). En 2001, le délai de traitement nécessaire aux opérations d'examen technique et réglementaire sera ramené à un peu moins de 8 semaines par système et le rythme de traitement devrait être de 40 systèmes par mois si un redéploiement de ressources pouvait garantir 42 mois-professionnels. Si l'on suppose que le niveau des demandes de coordination reçues par le BR est de 35-40 par mois pendant l'année 2001, le taux de traitement de ces fiches sera égal au nombre de fiches reçues mais le retard accumulé ne pourra être rattrapé. L'attente de 31 mois pour le traitement des fiches (au 31 décembre 2000) est bien supérieur aux 4 mois établis par l'article S9.38 (Il faut noter que le recrutement de personnel dans la catégorie professionnelle pendant l'année 2001 devrait permettre une réduction du retard accumulé et du retard dans le traitement qui en découle pour les années à venir)

### 2.3 Notifications destinées à être inscrites dans le Fichier de référence

Ces activités comprennent:

- la saisie, la validation et l'inscription des fiches de notification reçues;
- l'examen réglementaire et technique des cas notifiés en application de l'article 13/S11;
- la rédaction des documents exposant les conclusions, destinés à être soumis aux réunions hebdomadaires où est approuvée la BRIFIC;
- la publication de la BRIFIC.

Environ 600 dossiers sont actuellement en instance de validation et de publication dans la Partie 1 (S). On compte recevoir en 2001 environ 400 demandes, compte tenu du volume d'informations reçues au cours des 12 derniers mois à propos de demandes de coordination; mais ce chiffre peut être bien différent, suivant la vitesse à laquelle les demandes de coordination déjà reçues et traitées "se transformeront" en notifications de stations spatiales ou terriennes. Le nombre de fiches de notification devrait augmenter vers la fin de 2001 par suite de l'entrée en vigueur le 01.01.2002 du numéro S11.44.1 (CMR-2000) (qui concerne plus de 500 réseaux à satellite).

En ce qui concerne l'examen des demandes de notification en 2000, la charge de travail devait correspondre à 135 stations spatiales/200 stations terriennes. Le nombre inférieur de demandes traitées (100 stations spatiales/111 stations terriennes) a été dû principalement à des retards dans la saisie/validation des fiches de notification prêtes à être examinées qui avaient été reçues. Compte tenu du niveau des ressources planifiées pour 2001 et de la disponibilité dès le début de l'année des outils informatiques demandés pour procéder aux examens, la charge de traitement des demandes de notification devrait être de 125 stations spatiales et de 190 stations terriennes en 2001.

Les ressources affectées aux opérations de saisie sont de 20 mois-services généraux, et pour les opérations de validation de 10 mois-professionnels et de 10 mois-services généraux en 2001. 20 mois-professionnels sont affectés aux opérations d'examen réglementaire et technique.

Les opérations d'inscription, de validation et de saisie des données relatives aux notifications pouvant s'effectuer au rythme de 15 cas par mois, il restera à traiter, fin 2001, environ 820 demandes; le nombre exact dépendra en particulier de la complexité des demandes reçues et de la qualité des fiches de notification soumises.

Entre le 1er janvier et le 15 novembre 2000 ce sont 100 demandes de notification de stations spatiales et 192 demandes de notification de stations terriennes qui ont été reçues; 115 stations spatiales et 75 stations terriennes ont été publiées dans la Partie 1.

**Indicateur fondamental de performance:** Environ 125 stations spatiales et 190 stations terriennes devraient être traitées en 2001. A la fin de l'année, on prévoit qu'il restera à traiter 300 stations spatiales et 520 stations terriennes. Ceci représente une augmentation du backlog dans le traitement pendant l'année 2001 et risque d'accroître le retard dans le traitement au delà des 21 mois (au 31 décembre 2000).

## 2.4 Principe de diligence due

Pour les réseaux des services fixe par satellite, mobile par satellite et de radiodiffusion par satellite, les informations relatives au principe de diligence due doivent être publiées dans la Section spéciale dans les 30 jours à compter de la date de leur réception, délai mis à profit pour:

- saisir et valider les données pertinentes;
- envoyer des rappels au titre de la Résolution 49, 6 mois avant la date prévue d'entrée en service des réseaux à satellite;
- examiner les informations relatives au principe de diligence due pour voir si elles sont complètes, la référence aux cotes de Sections spéciales, la gamme des fréquences associée;
- consulter les administrations, dans le cas où des éclaircissements sont nécessaires.

La charge de travail prévue en 2001 en ce qui concerne la publication des informations relatives au principe de diligence due concerne environ 230 réseaux (au stade de la coordination) selon les dates proposées pour leur mise en service dans la période considérée.

Trois réseaux soumis au titre des Plans des appendices S30 et S30A et huit réseaux soumis au titre des Plans de l'appendice S30B devront être traités en 2001 conformément aux dispositions de la Résolution 49.

La réalisation de cette activité réglementaire nécessite 5 mois-professionnels et 4 mois-services généraux.

**Indicateur fondamental de performance:** L'objectif est de publier les informations relatives au principe de diligence due dans le délai de un mois à compter de la date de leur réception, comme il est indiqué au § 8 de l'annexe 1 de la Résolution 49.

## 2.5 Résolution 4 - Durée de validité des assignations OSG

Les activités correspondantes consistent à:

- examiner les demandes d'extension de la durée de validité pour déterminer conformément à quel alinéa du *décide* de la Résolution elles doivent être traitées;
- déterminer les cas dans lesquels la "validité" a expiré ou expirera à bref délai et consulter les administrations intéressées;
- consulter éventuellement les administrations pour préciser la validité des données contenues dans les bases de données du SSD;
- publier la Section spéciale appropriée (RES4/ ou AR11/C/...MOD);
- relier ce point aux changements apportés à 2c-Dates et veiller à la mise à jour de la base SNS.

Actuellement, une dizaine de cas sont à traiter.

Les ressources affectées à l'exécution de ces activités sont d'environ 2 mois-professionnels et 2 mois-services généraux.

**Indicateur fondamental de performance:** En 2001, les demandes d'extension seront publiées dans les 6 semaines suivant leur réception.

## **2.6 Mise en oeuvre du *décide* 5 (alinéas 1 et 2) de la Résolution 533 (Rév.CMR-2000)**

Conformément au *décide* 5 de la Résolution 533 (CMR-2000), le Bureau examine toutes les Sections spéciales pertinentes de la série (APS30/C par exemple), déjà publiées, et pour celles qui n'ont pas encore été traitées, établit et publie dans sa Circulaire IFIC la demande de coordination relative aux réseaux exploités dans les bandes du SFS et dans les bandes du SRS non planifiées vis-à-vis des nouveaux Plans et Listes R1/R3 des appendices S30 et S30A adoptés par la CMR-2000, et publie des corrigenda si nécessaire. Il doit à ce titre exécuter les tâches suivantes:

- i) identifier les réseaux qui doivent être examinés au titre de la Résolution 533 (Rév.CMR-2000);
- ii) mettre à jour le logiciel existant qui sert à déterminer le besoin de coordination;
- iii) publier les demandes de coordination ou, éventuellement, les corrigenda dans une Section spéciale appropriée.

Selon des estimations, les ressources nécessaires pour réaliser les tâches ci-dessus sont quatre mois-professionnels et deux mois-services généraux (pour la publication des Sections spéciales), compte non tenu des ressources nécessaires pour mettre à jour le logiciel qui sert aux examens.

Le nombre de réseaux à examiner est estimé à environ 650.

**Indicateur fondamental de performance:** Les résultats du réexamen de tous les réseaux en question devraient être publiés d'ici la fin de 2001.

## **2.7 Décision 482 du Conseil - Recouvrement des coûts de traitement des fiches de notification des réseaux à satellite**

A la suite de l'adoption de la Décision 482 du Conseil, le Département des finances de l'UIT a entrepris d'expédier les factures correspondant aux fiches de notification des réseaux à satellite auxquelles s'applique le recouvrement des coûts; leur volume ira en augmentant à mesure que le traitement des demandes de coordination se rapproche de la date de mise en oeuvre du 7 novembre 1998. A ce titre le BR doit réaliser les tâches suivantes:

- i) déterminer la catégorie de notification;
- ii) déterminer le droit (droit forfaitaire, plus pages supplémentaires éventuelles);
- iii) déterminer les réseaux bénéficiant d'un forfait gratuit;
- iv) fournir au Département des finances des avis au sujet de la facturation et du paiement; et
- v) surveiller l'état des règlements et en assurer la publication sur le web.

Selon des estimations, les ressources nécessaires pour réaliser les tâches ci-dessus sont quatre mois-professionnels et six mois-services généraux. Le nombre de factures qui seront expédiées en 2001 dépendra du nombre de fiches de notification effectivement publiées auxquelles s'applique le recouvrement des coûts, et des exonérations demandées par les administrations.

On a entrepris avec le Département IAP de restructurer les bases de données et de développer un outil informatique pour exécuter les tâches ci-dessus.

En outre, il convient de réexaminer l'efficacité et l'opportunité de la méthode appliquée actuellement pour la mise en oeuvre du principe du recouvrement des coûts. Une information sera présentée au Conseil à sa session de 2001.

**Indicateur fondamental de performance:** Des factures seront expédiées pour les fiches de notification auxquelles s'applique le recouvrement des coûts dans les 60 jours suivant la date de la publication des Sections spéciales pertinentes.

## **2.8 Décision 483 du Conseil - Amélioration du traitement des fiches de notification de réseau à satellite**

En vertu de la Décision 483 du Conseil (session de 1999), le Bureau des radiocommunications est tenu de mener à bien dans les meilleurs délais les activités de développement de logiciel énumérées dans le Plan opérationnel du Secteur des radiocommunications pour 1999 (activités décrites de façon détaillée au § 2.10 ci-dessous). Par ailleurs, le Bureau a été chargé de prévoir un moyen - par exemple en organisant des réunions d'échange et d'information - d'informer les administrations et les opérateurs de réseau sur ses activités et de rassembler des éléments permettant d'améliorer encore dans son ensemble le système de traitement des notifications de réseaux à satellite. Par cette même Décision, le Bureau est également tenu, en collaboration avec le Bureau de développement des télécommunications, d'organiser des ateliers d'information sur l'utilisation des logiciels et des bases de données mis au point par le Bureau. La Résolution 55 (CMR-2000) a établi quant à elle de nouvelles procédures qui permettront d'améliorer le traitement des fiches de notification de réseaux à satellite. On espère que d'autres améliorations découleront des activités du Groupe de travail sur la réforme de l'UIT et de la Résolution 86 (Minneapolis, 1998). Le Bureau organisera une réunion d'information ainsi qu'un atelier qui seront consacrés aux fiches spatiales (voir également le § 8).

## **2.9 Traitement de réseaux au titre des appendices S30, S30A et S30B**

### **2.9.1 Publication des modifications au Plan de la Région 2 ou propositions d'assignations nouvelles ou modifiées aux Listes des Régions 1 et 3 soumises au titre de l'article 4 des appendices S30 et S30A (Mise en oeuvre de la Résolution 533 (Rév.CMR-2000)) et traitement des réseaux notifiés au titre de l'article 5 de ces appendices**

Dans ces domaines les diverses activités, reflétées par ailleurs dans différents alinéas du *décide* de la Résolution 533 (Rév.CMR-2000), comprennent la publication des modifications aux Plans des appendices S30 et S30A (SRS et liaison de connexion) pour la Région 2 et des propositions d'assignations nouvelles ou modifiées aux Listes des Régions 1 et 3, soumises au titre de l'article 4 desdits appendices par des administrations dans la Partie A d'une Section spéciale, ainsi que la publication, éventuellement, de la Partie B et le traitement des notifications soumises au titre de l'article 5 de ces mêmes appendices.

#### **2.9.1.1 Travaux préparatoires en 2000**

En vue de la réalisation du programme de travail de 2001, un certain nombre de mesures préparatoires ont été prises à la suite de la CMR-2000, à savoir:

- 1) Lettre circulaire CR/146 du 26 juillet 2000 concernant la publication de la situation de référence des Plans des appendices S30 et S30A (CMR-2000) et des Listes (CMR-2000) pour les Régions 1 et 3, conformément à l'alinéa 1 du *décide* de la Résolution 533 (Rév.CMR-2000).

- 2) Lettre circulaire CR/148 du 30 août 2000 et Corrigendum 1 à la CR/148 du 18 octobre 2000 pour aider à mettre en oeuvre les alinéas 2, 3, 4 et 5 du *décide* de la Résolution 533 (Rév.CMR-2000).
- 3) Télécopies pour supprimer des émissions analogiques ou les convertir en numériques et mise à jour des bases de données (envoyées aux administrations entre le 5 et le 18 octobre 2000).
- 4) Fichiers d'entrée MSPACE avec mise à jour de la situation de référence des Plans et des Listes (CMR-2000) pour les Régions 1 et 3.
- 5) Mises à jour des bases de données SNS/SPS et GIMS.

**2.9.1.2 Traitement des fiches de notification de réseau soumises au titre de l'article 4 des appendices S30 et S30A - mise en oeuvre des alinéas 3, 4 et 2 du *décide* de la Résolution 533 (Rév.CMR-2000)**

Pour les fiches de notification soumises au titre de l'article 4 des appendices S30 et S30A, il convient de procéder comme suit:

- 1) Vérifier que les données de l'annexe 2 ou de l'appendice S4, soumises par les administrations\*, sont complètes et correctes.
- 2) Procéder aux examens réglementaires et techniques conformément aux dispositions de l'article 4 des appendices S30 et S30A.
- 3) Préparer les projets de Sections spéciales.
- 4) Fournir une assistance technique aux administrations.
- 5) Procéder à l'amélioration et aux essais des logiciels.

Commencées en 2000, les activités relatives à l'exécution de toutes les tâches découlant de la mise en oeuvre de l'alinéa 3 du *décide* de ladite Résolution se poursuivront jusqu'à la fin de juin 2001.

Les objectifs concernant la mise en oeuvre, premièrement, de l'alinéa 3 et, deuxièmement, des alinéas 2 et 4 de ladite Résolution sont indiqués respectivement dans les Tableaux 1 et 2.

TABLEAU 1

**Examen des Sections spéciales préalablement publiées au titre du *décide* 3 de la Résolution 533 (Rév.CMR-2000)**

|                                                                                           | APS30                              |                    | APS30A                             |                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|--------------------|------------------------------------|--------------------|
|                                                                                           | Nombre total de réseaux à examiner | Objectif pour 2001 | Nombre total de réseaux à examiner | Objectif pour 2001 |
| Réseaux en cours d'examen au titre du <i>décide</i> 3 de la Résolution 533 (Rév.CMR-2000) | 94                                 | 94                 | 107                                | 107                |

---

\* Cette activité n'est pas liée à l'alinéa 3 du *décide* de ladite Résolution.

TABLEAU 2

**Publication de la Partie A - Section spéciale concernant les réseaux notifiés au titre de l'article 4 des appendices S30 et S30A (mise en oeuvre des *décide* 2 et 4 de la Résolution 533 (Rév.CMR-2000))**

|                                                                                                                                          | APS30                                    |                    | APS30A                            |                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|--------------------|-----------------------------------|--------------------|
|                                                                                                                                          | Nombre total de réseaux encore à traiter | Objectif pour 2001 | Nombre total de réseaux à traiter | Objectif pour 2001 |
| Demandes au titre de l'article 4 pas encore publiées - Réseaux à traiter au titre du <i>décide</i> 4 de la Résolution 533 (Rév.CMR-2000) | 142                                      | 24                 | 137                               | 24                 |
| Nouvel article 4 - Réseaux à traiter au titre du <i>décide</i> 2 de la Résolution 533 (Rév.CMR-2000)                                     | 22                                       | 0                  | 22                                | 0                  |
| Nombre escompté de nouvelles soumissions aux fins de publication dans la Partie A - Section spéciale                                     | 10                                       | 0                  | 10                                | 0                  |
| <b>Total</b>                                                                                                                             | <b>174</b>                               | <b>24</b>          | <b>169</b>                        | <b>24</b>          |

**2.9.1.3 Publication dans la Partie B - Section spéciale des demandes soumises au titre de l'article 4 des appendices S30 et S30A**

Lors du traitement des réseaux aux fins de publication dans la Partie B - Section spéciale, il faut procéder comme au § 2.9.1.2 ci-dessus:

TABLEAU 3

**Publication dans la Partie B - Section spéciale au titre de l'article 4 des appendices S30 et S30A**

|                                                                                                   | APS30                             |                    | APS30A                            |                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------|-----------------------------------|--------------------|
|                                                                                                   | Nombre total de réseaux à traiter | Objectif pour 2001 | Nombre total de réseaux à traiter | Objectif pour 2001 |
| Nombre escompté de nouvelles demandes aux fins de publication dans la Partie B - Section spéciale | <b>10</b>                         | <b>10</b>          | <b>10</b>                         | <b>10</b>          |

#### **2.9.1.4 Traitement des fiches de notification de réseau soumises au titre de l'article 5 des appendices S30 et S30A**

Pour les réseaux notifiés au titre de l'article 5 des appendices S30 et S30A il convient de procéder comme suit:

- 1) Publication des assignations dans la Partie I-S de la BRIFIC.
- 2) Examen réglementaire et technique au titre des dispositions de l'article 5 des appendices S30 et S30A et formulation des conclusions.
- 3) Elaboration d'un document présentant les résultats des examens et soumission du document à la réunion hebdomadaire en vue de l'approbation de la BRIFIC.
- 4) Publication des assignations dans la Partie II-S ou III-S de la BRIFIC suivant les résultats des conclusions.

TABLEAU 4

#### **Réseaux à traiter au titre de l'article 5 des appendices S30 et S30A**

|                                                                  | APS30                             |                    | APS30A                            |                    |
|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------|-----------------------------------|--------------------|
|                                                                  | Nombre total de réseaux à traiter | Objectif pour 2001 | Nombre total de réseaux à traiter | Objectif pour 2001 |
| Réseaux dont les demandes ont été reçues au titre de l'article 5 | 34                                | 34                 | 26                                | 26                 |
| Nombre escompté de nouvelles soumissions au titre de l'article 5 | 10                                | 10                 | 10                                | 10                 |
| <b>Total</b>                                                     | <b>44</b>                         | <b>44</b>          | <b>36</b>                         | <b>36</b>          |

#### **2.9.1.5 Nombre total de réseaux et indicateurs fondamentaux de performance**

Le nombre total de réseaux et les indicateurs fondamentaux de performance sont indiqués dans le Tableau 5.

TABLEAU 5

**Nombre total de réseaux à traiter et indicateurs fondamentaux de performance**

|                                                                                                                                                                 | APS30                             |                    | APS30A                            |                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------|-----------------------------------|--------------------|
|                                                                                                                                                                 | Nombre total de réseaux à traiter | Objectif pour 2001 | Nombre total de réseaux à traiter | Objectif pour 2001 |
| <b>Nombre total de réseaux</b><br>(Tableaux 1 + 2 + 3 + 4)                                                                                                      | <b>322</b>                        | <b>172</b>         | <b>322</b>                        | <b>177</b>         |
| Date de réception du premier réseau à traiter en 2001 au titre des <i>décide</i> 2, 3 et 4 de la Résolution 533 (Rév.CMR-2000)                                  |                                   | 30 juin 1993       |                                   | 7 mars 1991        |
| Date de réception du dernier réseau à traiter en 2001 au titre des <i>décide</i> 2, 3 et 4 de la Résolution 533 (Rév.CMR-2000)                                  |                                   | 24 octobre 1997    |                                   | 24 octobre 1997    |
| <b>IFP proposés</b> par rapport au nombre de réseaux à traiter d'ici la fin de 2001 <sup>1)</sup>                                                               |                                   | <b>53%</b>         |                                   | <b>55%</b>         |
| <sup>1)</sup> <b>Indicateur fondamental de performance</b> par rapport au nombre de réseaux:<br>$172/322 = 53\%$ pour l'APS30<br>$177/322 = 55\%$ pour l'APS30A |                                   |                    |                                   |                    |

Les ressources affectées à cette partie des activités des services spatiaux seront de 29 mois-professionnels et de 40 mois-services généraux pour les appendices S30 et S30A.

La durée de traitement pour les réseaux dont les demandes n'ont pas encore été traitées et pour les réseaux notifiés au titre du nouvel article 4 (depuis la date du début de l'examen jusqu'à celle de la fin de l'examen/publication de la Section spéciale) sera de **quatre mois**, se décomposant ainsi: 30 jours de traitement initial par le Bureau, 45 jours pour la validation et éventuellement 15 jours, pour la correspondance, et ce pour chaque cas.

### 2.9.2 Traitement des soumissions reçues par le Bureau au titre du Plan d'allotissement figurant dans l'appendice S30B

Les activités correspondantes consistent à:

- 1) établir le dossier et accuser réception;
- 2) vérifier que les données soumises sont complètes et procéder à l'examen réglementaire;
- 3) rédiger la correspondance (éventuellement) destinée à l'administration notificatrice concernant les résultats de l'examen;
- 4) saisir les données, créer le fichier d'entrée et lancer le programme MSPACE;
- 5) analyser les résultats des calculs, rédiger la correspondance destinée à l'administration ou aux administrations, ou selon le cas les documents internes du Bureau, ou encore les Sections spéciales;
- 6) mettre à jour la situation de référence (éventuellement) et la poster sur le web;



- 7) vérifier la conformité avec la Résolution 49;
- 8) mettre à jour l'arc prédéterminé conformément au Règlement des radiocommunications et aux Règles de procédure;
- 9) améliorer le logiciel existant (MSPACE) et élaborer de nouvelles spécifications logicielles en vue de la mise en oeuvre informatisée de l'article 7: définition des spécifications et procédures d'essai.

La charge de travail correspondant à l'appendice S30B concerne 25 réseaux pour lesquels des données ont déjà été reçues, plus sept à propos desquels il est prévu d'en recevoir, ce qui fait un total de 32 réseaux.

Quinze mois-professionnels seront affectés à cette tâche, avec les ressources nécessaires en fonctionnaires des services généraux qui seront dégagés au cas par cas.

**Indicateur fondamental de performance:** On compte traiter 13 réseaux en 2001 compte tenu d'une "période d'ajustement" de certaines caractéristiques techniques exposées dans les Règles de procédure, d'une durée de 30 jours. Au cas où un système sous-régional en cours de traitement serait soumis avec succès à la procédure de l'article 6, cet objectif de 13 réseaux pourrait ne pas être atteint étant donné le délai de 60 jours à observer pour soumettre les observations y relatives et l'obligation de traiter les réseaux ultérieurs.

### **2.9.3 Mise en oeuvre de la Résolution 53 (Rév.CMR-2000): compatibilité entre les nouveaux Plans et d'autres services et avec les Plans pour la Région 2**

En adoptant les Plans révisés pour les Régions 1 et 3, la CMR-2000 a révisé également la Résolution 53 (CMR-2000).

Par l'alinéa 2 du *décide* de la Résolution révisée 53 (CMR-2000) elle charge le Bureau des radiocommunications de publier une lettre circulaire présentant les résultats de l'analyse de compatibilité (entre les Plans pour les Régions 1 et 3 établis par la CMR-2000 dans les appendices S30 et S30A et d'autres services ayant des attributions à titre primaire dans les bandes planifiées dans les trois Régions et avec les Plans pour la Région 2) ainsi que les remarques dans la colonne "observations" de l'article 9A de l'appendice S30A et de l'article 11 de l'appendice S30.

Par l'alinéa 4 du *décide* de la même Résolution elle charge le Bureau de publier une deuxième lettre circulaire avec une colonne "observations" modifiée, basée sur les éventuelles remarques des administrations.

Cette Résolution charge en outre le Directeur du Bureau des radiocommunications d'inclure les résultats de cette analyse dans son rapport à la prochaine Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-03), laquelle les examinera au point 1.35 de son ordre du jour.

Pour mettre en oeuvre cette Résolution les activités suivantes seront nécessaires:

- 1) saisie des données, validation et préparation des fichiers;
- 2) essais du logiciel correspondant;
- 3) examen technique et réglementaire;
- 4) mesures administratives et correspondance;
- 5) gestion générale.

Pour mettre en oeuvre la Résolution 53 (Rév.CMR-2000), les données de tous les réseaux du SFS pour lesquels le Bureau a reçu avant le 31 juillet 2000 tous les renseignements de coordination

nécessaires au titre de l'appendice S4 doivent être saisies et validées en vue de la réalisation de l'examen technique et réglementaire.

A supposer que la saisie initiale et la validation des données des réseaux à satellite soient menées à bien en 2001, on prévoit que le gros des activités de mise en oeuvre de la Résolution 53 (Rév.CMR-2000) se déroulera en 2002.

#### **2.9.4 Activités relatives au traitement électronique des fiches de notification soumises au titre des appendices S30, S30A et S30B**

La CMR-2000 a décidé qu'à compter du 3 juin 2000 il faut utiliser l'appendice S4 (CMR-2000) pour soumettre les fiches de notification au Bureau en application des appendices S30 et S30A. Le RRB a quant à lui décidé que les fiches de notification soumises en application de l'appendice S30B devront elles aussi se conformer à l'appendice S4 (CMR-2000). Les fiches de notification soumises au titre de ces appendices sont également assujetties à la Résolution 55 (CMR-2000). Un certain nombre d'activités doivent être exécutées, à savoir:

- 1) Examen des annexes 2A et 2B de l'appendice S4 par rapport à l'ancienne annexe 2 des appendices S30 et S30A et à l'annexe 2 de l'appendice S30B.
- 2) Soumission de contributions aux groupes de travail ou aux Commissions d'études compétents de l'UIT-R, ou bien encore à la Commission spéciale concernant la révision de l'appendice S4.
- 3) Mise au point de fiches de notification pour les appendices S30, S30A et S30B.
- 4) Révision de la structure de la base de données SNS-SRS.
- 5) Révision des applications logicielles SpaceCap et SpacePub pour établir les nécessaires références avec les données correspondantes de l'appendice S4.
- 6) Réexamen des règles actuelles de validation des entrées et définition de nouvelles règles de validation mieux adaptées aux appendices S30, S30A et S30B.

Entre douze et seize mois-professionnels seront affectés à cette tâche, en plus des ressources nécessaires en fonctionnaires des services généraux (en moyenne deux mois-fonctionnaires) qui seront affectés au cas par cas.

Il est prévu que les fiches de notification adaptées aux appendices S30/S30A/S30B, la structure de la base de données SNS-SRS et les logiciels SpaceCap et SpacePub nécessaires seront prêts en juin-juillet 2001.

#### **2.10 Développement de logiciels pour le traitement des fiches de notification des systèmes spatiaux**

La fourniture des logiciels de traitement des fiches de notification des systèmes spatiaux est assurée par le Département de l'informatique, de l'administration et des publications (IAP). Le travail visera essentiellement à améliorer l'infrastructure du Bureau pour permettre de traiter plus rapidement et plus efficacement les fiches de notification; à ce titre, il faudra prévoir d'assurer la maintenance du logiciel d'exploitation nécessaire à la production et de fournir une assistance aux utilisateurs en cas de difficulté.

En 2001, on mettra l'accent sur les points énumérés ci-dessous, dont un nombre élevé exige une importante contribution de la part des utilisateurs internes ainsi que leur assistance; les dates de mise en oeuvre indiquées ont été fixées en supposant la disponibilité ininterrompue des ressources de développement et l'assistance des utilisateurs pour la validation et les essais des logiciels.

- a) Amélioration du logiciel de validation existant pour le rendre plus facile d'utilisation et pour le relier au logiciel de saisie des données. Développement d'un nouveau logiciel de validation, destiné à remplacer le logiciel actuel, au moyen des outils sur PC les plus récents; ce nouveau logiciel opérera par tableaux et utilisera des bases de données de référence; une première version devrait être disponible vers le milieu de 2001.
- b) Mise à jour de la structure de la base de données SNS et de tous les logiciels existants pour l'adapter aux nouvelles données de la CMR-2000 à ajouter à l'appendice S4 (concernant les plans pour les systèmes non OSG et spatiaux); à terminer d'ici la fin février.
- c) Les progiciels SpaceCap, SpacePub, SpaceQuery et le logiciel en ligne SNS seront adaptés à toutes les fiches de notification (en particulier en ce qui concerne les plans pour les systèmes spatiaux) liées à la publication électronique des données relatives aux systèmes spatiaux; à terminer d'ici la fin du premier trimestre de 2001.
- d) Elaborer la Partie B de la liste des réseaux spatiaux (SNL); d'où la mise à jour et le nettoyage des informations correspondantes figurant dans la base de données SNS; à terminer d'ici la fin du premier trimestre de 2001.
- e) Passage à une base de données relationnelles GIMS (données graphiques) en vue d'une intégration plus poussée avec la base de données SNS (données alphanumériques) d'ici la fin de 2001.
- f) Réexamen et modification au besoin des logiciels de saisie, de validation et d'examen technique (MSPACE, PFD) relatifs aux plans pour les systèmes spatiaux pour donner suite aux décisions de la CMR-2000 et refléter les Règles de procédure correspondantes, d'ici la fin du deuxième trimestre.
- g) Nouveau développement de SNTRACK pour améliorer le suivi interne des opérations effectuées dans le cadre du traitement des fiches de notification des systèmes spatiaux.
- h) Développement d'un nouveau logiciel pour l'examen des fiches de notification au titre de l'article S11 et en particulier d'une interface transparente avec la base de données SNS.
- i) On a déjà déterminé un nombre élevé d'améliorations qui permettront de relever les performances des systèmes et d'automatiser encore plus les opérations qui, aujourd'hui, se font encore à la main. Ces modifications seront apportées à la base de données SNS tout au long de l'année 2001, suivant le rang de priorité des utilisateurs. Concrètement il s'agit des points suivants:
  - comparer les fiches de notification soumises au titre de la procédure de demande de coordination avec celles soumises au titre de la publication anticipée (API);
  - étendre le système de traitement des fiches SNS à celles soumises au titre de l'API et de la procédure de diligence due (Résolution 49);
  - ajouter le traitement des fiches soumises dans les bandes planifiées à la SNS;
  - développer/implémenter un logiciel permettant de procéder à un examen au regard de l'article S5 du Règlement des radiocommunications (Tableau d'attribution des bandes de fréquences);
  - modifier le logiciel MSPACE pour l'interfacer directement avec la base de données SNS, en particulier en vue de la conversion des plans à la SNS (APS30B);
  - optimiser davantage le logiciel utilisé pour l'appendice S8 afin de réduire le temps nécessaire à l'analyse;
  - améliorer le logiciel utilisé pour l'appendice S7 en lui incorporant une interface graphique utilisateur et un accès direct à la base de données SNS;

- incorporer les données sur le recouvrement des coûts dans les bases SNS et SNTRACK;
  - incorporer les notes et remarques standard du BR en vue d'une amélioration de la publication automatisée;
  - établir un procédé en vue de la saisie automatique dans la base de données SNS des conclusions (PFD) et des résultats de la coordination (appendice S8);
  - parachever la version GUI du logiciel IDWM et diffuser une version améliorée;
  - créer une seule et unique bibliothèque DLL contenant toutes les routines géométriques utilisées par tous les programmes spatiaux;
  - achever l'établissement d'une seule bibliothèque de routines à utiliser pour calculer tous les diagrammes d'antenne standard.
- j) A la suite de la décision de la CMR-2000 de rendre obligatoire la soumission électronique de toutes les fiches et par suite de la mise à disposition des administrations en 2000 de logiciels de saisie, de validation et d'examen des fiches de notification des systèmes à satellites, 35% au moins des ressources disponibles pour les activités logicielles concernant les services spatiaux seront utilisées pour fournir une assistance au système de production, exécuter les activités de maintenance et permettre des activités de formation et d'assistance aux utilisateurs (au sein du BR et avec les administrations).
- k) Selon les ressources que pourra fournir le Groupe des spécialistes en logiciel maison (SEG), certaines de ces tâches pourraient être achevées avant la date fixée. Par contre, il est possible que le Groupe SEG demande la réalisation d'autres activités.

**Ressources:** Environ 150 mois-professionnels et 20 mois-services généraux seront consacrés à ces activités en 2001.

**Indicateur fondamental de performance:** Fourniture aux utilisateurs des logiciels d'ici les dates indiquées.

### 3 Services de Terre

En 2001, le Département des services de Terre (TSD) traitera les notifications relatives aux services de Terre dans le cadre des dispositions du Règlement des radiocommunications simplifié (articles S9, S11 et S12), ainsi que dans celui des dispositions des accords régionaux pertinents (selon le cas). Le Bureau espère reprendre le rythme normal de ses examens et rattraper la plus grande partie du retard accumulé à cause de l'indisponibilité de plusieurs outils de traitement au cours de l'année 2000.

#### 3.1 Demandes de coordination concernant les services de Terre

L'activité correspondante comprendra le traitement de toutes les demandes de coordination (au titre du numéro S9.21) ainsi que leur examen des points de vue réglementaire et technique; l'objectif est de terminer ce travail dans les délais réglementaires. On prévoit de traiter une centaine de demandes. Quatre mois-professionnels et deux mois-services généraux seront affectés à cette activité.

**Indicateur fondamental de performance:** Traiter toutes les demandes dans les délais réglementaires.

### 3.2 Procédures de modification des Plans pour les services de Terre

Environ 4 410 demandes seront probablement reçues en 2001 au titre de diverses procédures de modification des Plans (APS25, APS26, ST61, GE75, RJ81, GE84, GE85MM, GE85EMA, GE89, RJ88). Le traitement des fiches correspondantes supposera les principales activités suivantes:

- saisie des données (manuelle, électronique);
- vérification des données, rédaction de courriers, correction des données;
- archivage (électronique, papier);
- actualisation des règles de validation;
- passage et contrôle des résultats de programmes informatiques par lots;
- examens (réglementaire et technique);
- publication;
- contrôle de la procédure;
- examen des assignations publiées;
- enregistrement des assignations;
- examen des assignations enregistrées.

Le Tableau 1 donne une estimation du nombre de fiches de notification qu'il est prévu de recevoir en 2001.

TABLEAU 1

**Estimation du nombre de soumissions pour des assignations/allotissements de fréquence en vue de procédures de modification de Plans**

| Plan             | APS25 | APS26 | ST61  | GE75 | RJ81 | GE84  | GE89 | GE85 |
|------------------|-------|-------|-------|------|------|-------|------|------|
| Nombre de fiches | 20    | 10    | 2 000 | 80   | 60   | 2 000 | 200  | 40   |

Environ 50 mois-professionnels et 40 mois-services généraux seront affectés à ces activités.

**Indicateur fondamental de performance:** Mener à bien toute la procédure (de la réception de la fiche jusqu'à sa publication dans la Circulaire internationale d'information sur les fréquences (IFIC) du BR) dans un délai de trois mois à compter de la réception des fiches de notification complètes, après réception des fiches de notification complètes pour les APS26, ST61, GE84 et GE89, où on dispose d'outils d'examen appropriés. Des retards sont prévus en ce qui concerne les soumissions au titre des APS25, GE75, RJ81 et GE85, où les outils d'examen sont encore en cours de développement (voir également le § 3.6 ci-après).

### 3.3 Notification, examen, enregistrement et autres procédures réglementaires concernant les services de Terre

#### 3.3.1 Traitement des fiches au titre de l'article S11

On prévoit la même charge de travail que par le passé, avec une légère augmentation du nombre des notifications de Terre dans les bandes utilisées en partage avec les services spatiaux. Environ 50 000 fiches pourraient être reçues en 2001, au titre de la procédure de notification de l'article S11. Chaque fiche sera traitée (c'est-à-dire réception, enregistrement, validation, correspondance,

correction des données et publication dans l'IFIC). Toutes ces fiches seront en outre examinées au titre des dispositions pertinentes de l'article S11 du Règlement des radiocommunications (conformité avec le Tableau des attributions de fréquences et autres dispositions du Règlement des radiocommunications et, éventuellement, conformité avec les procédures de coordination ou avec un Plan d'allotissement ou d'assignation de fréquence et/ou d'autres dispositions de l'accord, le cas échéant); le rythme de ces examens dépendra du stade de développement des outils disponibles (voir le § 3.6 ci-dessous).

Environ 70 mois-professionnels et 90 mois-services généraux seront affectés à ces activités en 2001.

**Indicateur fondamental de performance:** Terminer le traitement de chaque fiche de notification dans le délai réglementaire, en ce qui concerne les fiches pour le service de radiodiffusion dans les bandes à ondes métriques/décimétriques où il existe des outils d'examen. On prévoit toutefois certains retards pour d'autres fiches de notification où les outils de traitement et d'examen sont en cours de développement (voir le § 3.6 ci-après) ainsi que dans les bandes utilisées en partage avec les services spatiaux, l'opération dépendant en l'occurrence de l'examen des fiches de notification concernant les services spatiaux.

### 3.3.2 Traitement des fiches au titre de l'article S12

Le traitement et l'examen technique des fiches de notification concernant le service de radiodiffusion dans les bandes de fréquences élevées sont régis par les procédures de l'article S12 du Règlement des radiocommunications.

Cette opération, qui concerne 15 000 fiches de notification par an, se déroule sur une base hebdomadaire qui débouche sur la publication, une fois par mois, de l'Horaire provisoire sur CD-ROM. Le Bureau produira 11 jeux de CR-ROM en 2001 à cet égard (voir également le § 10).

Environ 30 mois-professionnels et 2 mois-services généraux seront affectés à ces activités.

**Indicateur fondamental de performance:** Mener à bien le traitement des fiches de notification dans les délais réglementaires.

### 3.3.3 Autres procédures réglementaires

Le Bureau continuera d'appliquer d'autres procédures réglementaires, exposées dans diverses résolutions ou recommandations, qui entraîneront une charge de travail comparable à celle des années précédentes (par exemple, environ 30 cas dans les bandes régies par la Recommandation 402).

Le Bureau continuera également à tenir à jour, sur le site web de l'UIT, les rapports de contrôle des émissions soumis par les administrations (voir aussi le § 3.5).

Environ trois mois-professionnels et un mois-services généraux seront affectés à ces activités.

**Indicateur fondamental de performance:** Traitement dans les délais des données reçues et satisfaction des Etats Membres à propos des services fournis.

## 3.4 Application des procédures administratives et opérationnelles

Le Bureau continuera à prêter son concours aux administrations en ce qui concerne l'application des procédures administratives et opérationnelles qui constituent une importante partie du Règlement des radiocommunications.

En 2001, environ 200 demandes d'attribution de séries d'indicatifs d'appel, de blocs de numéros d'appel sélectifs et de chiffres d'identification maritimes (CIM) devront peut-être être traitées conformément aux dispositions de l'article S19, de la Résolution 13 (Rév.CMR-97) ainsi que de

Recommandations UIT-R et UIT-T. Le Bureau continuera de suivre l'évolution des ressources que constituent les MMSI, comme l'y invite la Résolution 344 (CMR-97), afin de proposer les mesures correctives appropriées avant que les ressources soient épuisées. Il est également prévu de recevoir d'autres demandes au titre des articles S47 et S48 (30 cas), de la Résolution 331 (10 cas) et de l'article S25 (10 cas).

Environ trois mois-professionnels et huit mois-services généraux seront affectés à ces activités.

**Indicateur fondamental de performance:** Satisfaction des Etats Membres à propos des services fournis.

### 3.5 Mise en oeuvre des Résolutions des conférences relatives aux services de Terre

En 2001, le Bureau poursuivra la mise en oeuvre des décisions de la CMR-2000 et de conférences précédentes, exposées dans diverses Résolutions et Recommandations. Il accordera une attention particulière à l'organisation de programmes de contrôle des émissions et à la réalisation d'observations en la matière dans les bandes à ondes décamétriques (services mobile maritime, mobile aéronautique, de radiodiffusion et autres) conformément aux dispositions des Résolutions 207 (Rév.CMR-2000) et 350 (CMR-2000), ainsi qu'aux prescriptions de la Résolution 800 (CMR-2000).

Environ six mois-professionnels et trois mois-services généraux seront consacrés à ces activités.

**Indicateur fondamental de performance:** Satisfaction donnée dans les délais aux prescriptions établies dans les Résolutions de conférence. Traitement et publication dans les délais des résultats des opérations de contrôle des émissions.

### 3.6 Développement de logiciels pour le traitement des notifications de Terre

Les logiciels nécessaires au traitement des notifications de Terre sont fournis par les services du Département de l'informatique, de l'administration et des publications (IAP). A cette fin, l'objectif principal pour 2001 sera de mener à bien l'essentiel de la mise en oeuvre du nouveau logiciel d'application de Terre, **TerRaSys**, qui remplacera le système FMS. A cause des difficultés de mise en oeuvre de la version de production de la partie FM et TV de TerRaSys en 2000 et en raison des ressources très limitées dégagées pour ce projet, il n'a pas été possible de faire tout le travail prévu pour 2000, de sorte que le développement de la partie fixe et mobile a maintenant pris du retard.

On suivra le programme échelonné suivant:

Fiche de notification T11 - Publication dans la partie 1 de la BRIFIC inclusivement

Fiche de notification T12 - Publication dans la partie 1 de la BRIFIC inclusivement

Fiche de notification T13 - Publication dans la partie 1 de la BRIFIC inclusivement

Fiche de notification T14 - Publication dans la partie 1 de la BRIFIC inclusivement

Dès que les parties 1 pour T11 à T14 auront été terminées, le travail se poursuivra avec les parties 2 et 3 correspondant à ces mêmes fiches. Il est provisoirement prévu que ces tâches seront terminées d'ici la fin de 2001.

Des ressources seront par ailleurs consacrées à la mise en oeuvre d'un système provisoire destiné au traitement des fiches LF/MF.

On estime que 35% des ressources disponibles pour les activités logicielles relatives au système **TerRaSys** seront utilisées pour appuyer le système de production, procéder aux activités de

maintenance et assurer la formation des utilisateurs, aussi bien au sein du Bureau que dans les administrations.

**Ressources:** Environ 90 mois-professionnels seront consacrés à ces activités en 2001.

**Indicateur fondamental de performance:** Fourniture aux utilisateurs des logiciels et d'autres services aux dates indiquées.

#### **4 Commissions d'études de l'UIT-R et activités connexes**

Aux tâches indiquées ci-dessous, qui couvrent les attributions des Commissions d'études de l'UIT-R, de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure (SC), les activités intersectorielles, les travaux préparatoires liés aux conférences et d'autres tâches générales de gestion et d'administration, ont été affectées les ressources en personnel totales suivantes:

- 70 mois-professionnels (P/D);
- 100 mois-services généraux.

##### **4.1 Appui aux activités ordinaires des Commissions d'études**

L'organisation des commissions d'études, présentée au Tableau 1, tient compte de la fusion des Commissions d'études 10 et 11 et de la création de trois groupes d'action mixtes. En ce qui concerne les activités relatives à la RPC-02/CMR-03, les ressources sont estimées sur la base des décisions prises aux réunions des Présidents et des Vice-Présidents des commissions d'études et de la RPC en 2000, en fonction d'une analyse de la charge de travail correspondant à la période interconférence précédente.

TABLEAU 1  
**Organisation des Commissions d'études de l'UIT-R**

| <b>Commission d'études</b>    | <b>1</b> | <b>3</b> | <b>4</b> | <b>6</b> | <b>7</b> | <b>8</b> | <b>9</b> |
|-------------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Questions attribuées          | 21       | 22       | 69       | 128      | 41       | 70       | 47       |
| Groupes de travail            | 3        | 4        | 3        | 7        | 5        | 4        | 4        |
| Groupes d'action              | 1        | 1        |          | 1        |          |          |          |
| Groupes de travail mixtes     |          |          |          |          |          |          | 1        |
| Groupes d'action mixtes       |          |          | 1        | 1        | 1        |          | 1        |
| Groupes mixtes de Rapporteurs |          |          |          |          |          | 1        | 2        |

##### **Résultats escomptés**

Aux réunions autres que celles des Commissions d'études, c'est-à-dire GT, GA, GMR, etc. (voir le Tableau 2-1):

- Finalisation des avant-projets de Recommandations et d'autres textes (rapports, manuels, vœux, Questions, etc.) élaborés en 2000 et annexés aux rapports des différents Présidents.
- Elaboration de projets de Recommandations nouvelles ou révisées et d'autres textes.
- Traitement des notes de liaison.



TABLEAU 2-1

**Résultats escomptés en 2001 aux réunions autres que celles des Commissions d'études**

| <b>Commission d'études</b>                              | <b>1</b> | <b>3</b> | <b>4</b> | <b>6</b> | <b>7</b> | <b>8</b> | <b>9</b> |
|---------------------------------------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Projets de Recommandations                              | 4        | 9        | 12       | 15       | 10       | 12       | 15       |
| Autres textes                                           |          | 2        |          |          |          |          | 10       |
| Projets de Recommandations additionnelles (estimations) | 6        | 11       |          | 15       | 4        |          | 2        |
| Autres textes additionnels (estimations)                | 2        | 1        | 1        | 5        | 8        | 2        | 2        |
| Notes de liaison (estimations)                          | 30       | 36       | 50       | 70       | 45       | 80       | 28       |

Aux réunions des Commissions d'études (voir le Tableau 2-2):

- Examen des projets de Recommandations et d'autres textes en vue de leur adoption à la réunion et de leur approbation ultérieure.
- Examen de projets de Recommandations en vue de leur adoption par correspondance et de leur approbation ultérieure.
- Examen des progrès réalisés en ce qui concerne les Manuels et examen d'autres textes.
- Etablissement et organisation du programme de travail futur.

TABLEAU 2-2

**Résultats escomptés en 2001 aux réunions des Commissions d'études**

| <b>Commission d'études</b>                                                            | <b>1</b> | <b>3</b> | <b>4</b> | <b>6</b> | <b>7</b> | <b>8</b> | <b>9</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Projets de Recommandations finalisés (adoption à la réunion)                          | 0        | 1        | 12       | 1        | 8        | 5        | 14       |
| Autres textes (estimations) (approbation à la réunion)                                | 1        | 0        |          | 3        |          | 2        | 10       |
| Projets de Recommandations additionnelles (estimations) (adoption par correspondance) | 10       | 5        | 8        | 30       | 6        | 7        | 15       |
| Autres textes additionnels examinés                                                   | 2        | 1        |          | 9        | 6        |          | 2        |

**Organisation**

- Fournir l'appui administratif et technique nécessaire à la préparation, au déroulement et au suivi des réunions.

**Documentation**

- Traitement des contributions, des documents temporaires ou finals, des circulaires, publication des versions définitives, etc.
- Mise sur le réseau des documents.
- Etablissement de diffuseurs de courrier électronique et de pages WWW.
- Préparation de fascicules ou suppléments.

## Gestion

- Gestion de procédures conduisant à l'approbation, par correspondance, de Recommandations et de Questions, assortie d'avis destinés aux différents Présidents (voir le Tableau 3-1).
- Coordination des études entre les réunions (par exemple, via des groupes de correspondance, etc.) et formulation d'avis sur la planification future, en particulier en ce qui concerne la prochaine RPC.
- Aider les Présidents des Commissions d'études et de la Commission spéciale à déterminer un plan de travail et à gérer le budget de leur Commission.
- Aider les Présidents des CE, GT et GA à élaborer leurs rapports (voir le Tableau 3-2).

TABLEAU 3-1

### Nombre de Recommandations qui devraient être approuvées par correspondance en 2001

| Commission d'études                                                                   | 1  | 3 | 4  | 6  | 7 | 8  | 9  |
|---------------------------------------------------------------------------------------|----|---|----|----|---|----|----|
| Nombre de Recommandations destinées à être approuvées par correspondance (estimation) | 13 | 6 | 20 | 31 | 4 | 12 | 15 |

TABLEAU 3-2

### Aide aux Présidents pour l'élaboration de leur rapport

| Commission d'études                                      | 1   | 3   | 4     | 6     | 7   | 8     | 9   |
|----------------------------------------------------------|-----|-----|-------|-------|-----|-------|-----|
| Nombre de pages des rapports des Présidents (estimation) | 300 | 400 | 1 000 | 1 000 | 400 | 1 500 | 760 |

## Charge de travail prévue

- Nombre de Lettres circulaires et autres documents administratifs: 120 pour un total de 1 000 pages (estimation).
- Charge de travail supplémentaire prévue par Commission d'études (voir Tableau 4).

TABLEAU 4

### Charge de travail prévue par Commission d'études

| Commission d'études                           | 1           | 3     | 4     | 6      | 7     | 8     | 9     |
|-----------------------------------------------|-------------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|
| Nombre de pages à traiter                     | 3 300       | 1 900 | 4 600 | 10 900 | 2 900 | 7 800 | 3 500 |
| Nombre de documents à poster électroniquement | 270         | 240   | 380   | 870    | 340   | 740   | 380   |
| Nombre de pages de Suppléments à traiter      | 200 + (420) | 500   | 500   | 2 000  | 100   | 600   | 300   |

NOTE - Les travaux préparatoires aux conférences concernant les GAM nouvellement créés sont estimés à 200 documents qui devront être postés électroniquement et à 2 000 pages de document qui devront être traitées.

## Ressources attribuées

Voir le Tableau 5.

TABLEAU 5  
Ressources attribuées

| Commission d'études                             | 1  | 3  | 4  | 6  | 7  | 8  | 9   |
|-------------------------------------------------|----|----|----|----|----|----|-----|
| Dotation budgétaire<br>(CHF x 1 000)            |    |    |    |    |    |    |     |
| Nombre de jours de réunions<br>des GT, GA, etc. | 49 | 19 | 45 | 71 | 36 | 54 | 73  |
| Nombre de jours de réunions<br>des CE           | 3  | 1  | 3  | 3  | 2  | 3  | 2,5 |
| Mois-professionnels                             | 5  | 6  | 6  | 8  | 5  | 8  | 6   |
| Mois-services généraux                          | 10 | 5  | 10 | 25 | 5  | 20 | 10  |

### IFP et bilan escompté à la fin de la période

- Satisfaction des participants aux réunions des CE en ce qui concerne: l'organisation des réunions, la disponibilité des informations et des documents, la qualité des documents finals et leur accessibilité.
- Exécution du programme de travail associé aux Recommandations avec les ressources en personnel attribuées.
- 85% de toutes les contributions postées électroniquement dans un délai de 24 heures.

## 4.2 Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure (CS)

### Résultats escomptés

Il est trop tôt pour attendre des résultats émanant de la CS en 2001.

### Organisation

Fournir l'appui administratif et technique requis par les groupes de Rapporteurs.

### Documentation

- Traitement des documents de travail et des circulaires correspondantes.
- Mise sur le réseau des documents.

### Gestion

- Aider le Président de la Commission spéciale à déterminer un plan de travail et à gérer le budget de la Commission.

### Charge de travail prévue

- 100 pages de documents à traiter.
- 10 documents à poster électroniquement.

### Ressources attribuées

- Un mois-professionnels et un mois-services généraux.

### **IFP et bilan escompté à la fin de la période**

- Satisfaction des participants en ce qui concerne la disponibilité des informations et des documents.
- Obtention des résultats avec les ressources en personnel attribuées et dans les limites du budget alloué pour la période considérée.
- 85% de toutes les contributions postées électroniquement dans un délai de 24 heures.

### **4.3 Appui à la Réunion de préparation à la Conférence**

En application des dispositions de la Résolution UIT-R 2-2, la RPC est chargée de préparer pour l'UIT-R les Conférences mondiales et régionales des radiocommunications. En 2000, la première session de la Réunion de préparation à la Conférence (RPC) a organisé les études préparatoires concernant la CMR-03 et déterminé les études à entreprendre pour la CMR suivante. Elle a désigné pour chaque chapitre un Rapporteur chargé d'aider le Président à gérer l'élaboration et le flux des projets de contribution au rapport final.

#### **Résultats escomptés**

Il n'est pas prévu de résultat en 2001.

#### **Documentation**

Il n'est pas prévu de document en 2001.

#### **Nombre de jours de réunions**

Il n'est pas prévu de réunion de la RPC en 2001.

### **4.4 Appui à l'Assemblée des radiocommunications de l'an 2003 (AR-03)**

#### **Résultats escomptés**

Il n'est pas prévu de résultat en 2001.

#### **Documentation**

Il n'est pas prévu de document en 2001.

### **4.5 Appui aux réunions des Présidents et des Vice-Présidents (CVC) des Commissions d'études en 2001 et en 2002**

#### **Résultats escomptés**

A la réunion des Présidents des Commissions d'études:

- Précision du plan de travail des Commissions d'études compte tenu des décisions de l'AR-2000 et de la CMR-2000.
- Finalisation du calendrier des réunions pour la période jusqu'à la prochaine réunion.

#### **Organisation**

- Fournir l'appui administratif et technique nécessaire à la préparation, au déroulement et au suivi de la réunion.

#### **Documentation**

- Traitement des documents de travail et des circulaires correspondantes.

- Mise sur le réseau des documents.
- Préparation du détail du ou des projets de calendrier des réunions.

#### **Gestion**

- Aider les Présidents des Commissions d'études et de la Commission spéciale à définir le plan de travail de leur Commission.
- Aider les Présidents des Commissions d'études et de la Commission spéciale à gérer le budget de leur Commission.

#### **Charge de travail prévue**

- 150 pages de documents à traiter.
- 60 documents à poster électroniquement.

#### **Ressources attribuées**

1,5 mois-professionnels et 0,5 mois-services généraux.

#### **IFP et bilan escompté à la fin de la période**

- Obtention des résultats avec les ressources en personnel attribuées et dans les limites du budget alloué pour la période donnée.
- 85% de toutes les contributions postées électroniquement dans un délai de 24 heures.

### **4.6 Assistance fournie à des tiers dans le cadre du mandat des Commissions d'études**

#### **Résultats escomptés**

- Satisfaction des clients.
- Amélioration de l'image des Commissions d'études de l'UIT-R.
- Encourager la dissémination des textes de l'UIT-R.

#### **Brève description des activités connexes**

Fourniture d'une assistance technique et administrative dans des domaines d'activité des commissions d'études en réponse à des demandes de Membres de l'UIT et d'autres parties par téléphone, télécopie, courrier électronique, etc., ou lors de visites dans les locaux de l'UIT.

#### **Ressources attribuées**

Quatre mois-professionnels et cinq mois-services généraux.

## **5 Comité du Règlement des radiocommunications**

5.1 En vertu de la Constitution et de la Convention de l'UIT, le Comité du Règlement des radiocommunications (RRB) a programmé quatre réunions en 2001. Le Bureau des radiocommunications lui fournit l'appui dont il a besoin, en particulier la préparation complète des documents qui lui sont soumis pour examen, la mise en oeuvre de ses décisions et la logistique nécessaire au bon déroulement de ses réunions. Parmi les tâches qui lui incombent, le RRB examine à intervalles réguliers les difficultés auxquelles peut se heurter le Bureau dans l'application des dispositions du Règlement des radiocommunications, les demandes des administrations, les cas de brouillage préjudiciable et des Règles de procédure à actualiser.

L'appui général fourni au RRB correspond à environ quatre mois-professionnels et 15 mois-services généraux.

5.2 En 1999 a été publié un volume complet des Règles de procédure incorporant les résultats d'un examen réalisé par le RRB, en plus de l'application provisoire du nouveau Règlement des radiocommunications (à compter du 1er janvier 1999). Le RRB poursuivra l'examen des Règles de procédure pour tenir compte des changements que la CMR-2000 a décidé d'apporter au Règlement des radiocommunications ainsi que des nouvelles améliorations de Règles existantes découlant de l'application du Règlement des radiocommunications. Ce travail est effectué en réponse aux prescriptions de l'article S13.

L'étendue de ce travail, à savoir l'élaboration de nouvelles Règles de procédure ou la modification de Règles existantes, dépend aussi en partie des propositions ou demandes émanant des administrations.

Pour ce travail d'examen des Règles de procédure on estime que le Comité aura besoin de 13 mois-professionnels et de 2 mois-services généraux.

## **6 Groupe consultatif des radiocommunications**

Le GCR se réunira en mars 2001 pour examiner à nouveau les priorités et stratégies de l'UIT-R pour l'année nouvelle; il sera par ailleurs appelé à se prononcer sur la première version du projet de Plan opérationnel pour l'an 2001 que le Conseil examinera à sa prochaine session. Son ordre du jour couvrira notamment les activités de suivi des CMR-2000 et AR-2000 ainsi que la réforme de l'UIT, le processus des CMR/RPC, la relation de AR-CMR, la variante de la procédure d'approbation des Recommandations UIT-R, le statut des Associés, le volume et le coût de la documentation, etc. Le GCR devrait par ailleurs poursuivre l'examen qu'il consacre à la structure des commissions d'études à la lumière de la convergence actuelle des services de radiocommunication. Le Bureau apportera son soutien à l'activité du GCR liée à la soumission de documents, comme le présent plan opérationnel, et en lui fournissant une assistance administrative. Les avis que fournira le GCR au Directeur devraient contribuer à améliorer les services fournis aux Etats Membres et aux Membres du Secteur et à renforcer la coopération et la coordination avec l'UIT-T et l'UIT-D, ainsi qu'avec d'autres organes.

On estime à deux mois-professionnels et à un mois-services généraux l'assistance nécessaire à la préparation, au déroulement et au suivi d'une réunion du GCR par an.

## **7 Préparation des conférences**

En 2001, le Bureau entreprendra les activités ci-dessous pour préparer la CMR-03:

- organisera des programmes appropriés de contrôle des émissions et procèdera au traitement des observations correspondantes dans les bandes en ondes décimétriques (services mobile maritime, mobile aéronautique, de radiodiffusion et autres), en application des dispositions de la Résolution 207 (Rév.CMR-2000) et de la Résolution 350 (CMR-2000), et compte tenu des prescriptions de la Résolution 800 (CMR-2000);
- participera aux études relatives à l'avènement de nouvelles techniques de modulation, notamment numériques, capables d'assurer un équilibre optimum entre qualité du son, largeur de bande et fiabilité des circuits lors de l'utilisation des bandes en ondes décimétriques attribuées au service de radiodiffusion, ainsi qu'aux études consacrées à l'épuisement des ressources de numérotage MMSI et à d'autres problèmes concernant le SMDSM;

- participera aux études prévues dans diverses Résolutions de la CMR-2000 et visant à élaborer des critères de partage entre les services de Terre et différents services spatiaux (par exemple, Résolutions 716 (Rév.CMR-2000) et 735 (CMR-2000));
- en vertu des dispositions de la Résolution 72 (Rév.CMR-2000), participera aux réunions organisées par diverses organisations régionales de télécommunication pour aider à arrêter le détail des préparatifs et contribuer à la coordination entre les régions. Chaque fois qu'il le pourra dans les limites de ses ressources, le Bureau prêtera par ailleurs son concours à des réunions d'information régionales;
- participera selon les besoins aux activités des commissions d'études compétentes et à leurs groupes de travail spécifiques pour contribuer à la réalisation des études visées dans diverses résolutions relatives à l'essor des services par satellite, telles que la Résolution 128 (Rév.CMR-2000), la Résolution 214 (Rév.CMR-2000), la Résolution 74 (CMR-2000), la Résolution 136 (Rév.CMR-2000), la Résolution 76 (CMR-2000), la Résolution 137 (CMR-2000), la Résolution 733 (CMR-2000), la Résolution 221 (CMR-2000), et la Résolution 226 (CMR-2000);
- en vertu des dispositions de la Résolution 716 (Rév.CMR-2000), participera à des études pour élaborer et fournir les outils nécessaires pour estimer l'incidence des brouillages dans la coordination des services mobiles par satellite dans des bandes données;
- participera aux travaux des commissions d'études compétentes pour faciliter la réalisation d'études techniques consacrées aux critères de partage visés dans les appendices S30 et S30A, en application des dispositions de la Résolution 540 (CMR-2000) et de la Résolution 735 (CMR-2000).

La préparation des CMR n'est pas sans incidence sur l'activité des Commissions d'études de l'UIT-R pendant les périodes d'études (c'est-à-dire 1995-1997, 1997-2000 et 2000-2001), incidence que l'on peut résumer comme suit:

- a) Les décisions des AR n'ont pas modifié sur le fond la charge de travail qu'ont dû supporter les commissions d'études pendant ces trois périodes d'études. Le nombre total de Questions attribuées aux Commissions d'études de l'UIT-R pendant les périodes 1995-1997, 1997-2000 et 2000-2003 est de fait resté relativement constant (tout comme celui des Questions de la catégorie conférences);
- b) Ainsi on peut imputer les ressources supplémentaires qui ont donné lieu à un dépassement budgétaire pendant la période 1997-2000 (+ 16-20% par rapport à la période précédente) aux activités supplémentaires dont la CMR-97 a demandé la réalisation en vue de la CMR-2000.

## **8 Séminaires et réunions d'information**

### **8.1 Séminaires du Bureau des radiocommunications**

En 2001, le Bureau organisera un seul séminaire régional, éventuellement en Amérique du Sud. Il organisera également à Genève deux ateliers (un pour les services spatiaux et un pour les services de terre) de formation pratique à la saisie et à la validation des données.

Environ 30 documents seront produits dans les langues requises.

**Indicateur fondamental de performance:** 100% des documents pour le séminaire et les ateliers seront préparés et imprimés en interne trois semaines avant l'événement donné.

## **8.2 Réunions d'information régionales en vue de la préparation des conférences (Résolution 72 (CMR-97))**

Conformément à la Décision 483 du Conseil, le Bureau organisera une seule réunion d'échange d'informations sur le traitement des notifications spatiales pendant le dernier trimestre 2001.

Aucune réunion d'information, au sens des dispositions de la Résolution 72, n'est prévue en 2001.

## **9 Publications du BR**

### **9.1 Publications réglementaires (y compris les documents de service)**

En 2001, le Bureau continuera de publier sur CD-ROM la Circulaire internationale d'information sur les fréquences (IFIC), qui englobe la Liste internationale des fréquences, les Circulaires hebdomadaires avec les Sections spéciales et les Plans des services de Terre; la Circulaire continuera d'être une publication réglementaire globale, résultant de l'application du Règlement des radiocommunications. On prévoit 25 publications de la BRIFIC en 2001.

Les documents de service ci-dessous, visés dans le Règlement des radiocommunications, seront publiés en 2001:

- Liste IV (nomenclature des stations côtières): deux Suppléments (environ 300 pages);
- Liste V (nomenclature des stations de navire): une édition complète (3 000 pages) et trois Suppléments (500 pages);
- Liste VI (nomenclature des stations de radiorepérage et des stations effectuant des services spéciaux): deux Suppléments (environ 250 pages);
- Liste VIIA (liste des indicatifs d'appel et des identités numériques des stations utilisées dans des services maritimes): une édition complète (2 000 pages et trois Suppléments (450 pages);
- Liste VIIB (liste alphabétique des indicatifs d'appel de certaines stations): deux Suppléments (100 pages);

On examinera la possibilité de publier ces documents de service sur CD-ROM. Environ 20 mois-professionnels et 80 mois-services généraux seront affectés à ces activités en 2001.

**Indicateur fondamental de performance:** Publication dans les délais et réaction positive des utilisateurs.



## 9.2 Autres publications

Les documents UIT-R ci-dessous seront publiés en 2001:

| Publication                                                                                                                                             | Support                          | Date                                                        | Pages<br>(/langue)      | Observations                                                                                                                                                                                                                                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Recommandations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Liste des recommandations UIT-R</li> <li>Toutes les recommandations en vigueur</li> </ul> | En ligne<br>Papier<br><br>CD-ROM | En cours<br>Janvier 2001<br><br>Mars 2001<br>Septembre 2001 | 60<br><br>9 500         | Figure également sur le CD-ROM catalogue des publications de l'UIT<br><br>Collection complète des Recommandations de l'UIT-R, y compris les éventuelles Recommandations approuvées par l'Assemblée des radiocommunications ou par correspondance |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Recommandations nouvelles ou révisées</li> <li>Volumes des séries</li> <li>Suppléments des séries</li> </ul>     | En ligne<br><br>Papier<br>Papier | En cours<br><br>En cours<br>En cours                        | 500<br><br>9 000<br>500 | Estimation seulement<br><br>26 fascicules<br>8 fascicules - Estimation seulement                                                                                                                                                                 |
| <b>Rapports</b>                                                                                                                                         | En ligne<br>Papier               | En cours                                                    | 500                     | 5 fascicules - Estimation seulement<br>Certains Rapports ne seront publiés que sur le web                                                                                                                                                        |
| <b>Manuels</b>                                                                                                                                          | Papier                           | Dès la date de disponibilité                                | 1 600                   | Environ 2-3 Manuels, selon les priorités du Département des Commissions d'études                                                                                                                                                                 |
| <b>Règlement des radiocommunications</b>                                                                                                                | En ligne<br>CD-ROM<br>Papier     | Juillet 2001                                                | 2 000                   | Edition 2001 du Règlement des radiocommunications                                                                                                                                                                                                |
| <b>Manuel maritime</b>                                                                                                                                  | En ligne<br>CD-ROM<br>Papier     | Décembre 2001                                               | 600                     | Edition 2001 du Manuel maritime.<br>Un recueil de textes maritimes sera peut-être publié sur le CD (Manuel, nomenclature des stations côtières, ...)                                                                                             |
| <b>Règles de procédure</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mises à jour</li> </ul>                                                               | En ligne<br>Papier               | Publication trimestrielle                                   | 40                      | Suite aux réunions du RRB                                                                                                                                                                                                                        |

**Ressources:** Environ 30 mois-professionnels et 110 mois-services généraux seront affectés à cette activité en 2001.

**Indicateur fondamental de performance:** Publication dans les délais et réaction positive des utilisateurs.

## **10 Assistance aux Membres**

Comme les années précédentes, le Bureau continuera de fournir différents types d'assistance (voir ci-dessous) aux administrations en 2001; il y consacrera environ 2% de ses ressources.

### **10.1 Assistance particulière aux administrations des pays en développement**

En 2001, le Bureau continuera de fournir une assistance aux administrations des pays en développement pour les aider à:

- soutenir, en collaboration avec le BDT, les activités de leurs entités nationales responsables de la gestion du spectre, compte tenu du changement de structures réglementaires intervenu dans de nombreux pays;
- participer à l'activité des groupes régionaux de coordination, conformément aux dispositions de l'article S12, et en particulier aux réunions mixtes des représentants de ces groupes;
- procéder au choix de leurs fréquences.

### **10.2 Traitement des cas de brouillage préjudiciable**

Le traitement des cas de brouillage préjudiciable constitue un type particulier d'assistance qui est défini dans le Règlement des radiocommunications. Le Bureau prévoit de traiter environ 60 cas en 2001. Etant donné la nature de certains services ayant trait à la sécurité de la vie humaine, il a pour objectif de traiter ces cas dans un délai de 48 heures.

### **10.3 Assistance spéciale concernant les procédures de coordination, de notification et de modification des Plans**

#### **10.3.1 Cas d'assistance aux fins de coordination et de notification**

L'article S13 du Règlement des radiocommunications prévoit toute une gamme de possibilités d'assistance aux administrations lorsque celles-ci éprouvent des difficultés à appliquer les procédures des articles S9 et S11 et les appendices S30, S30A et S30B. Des dispositions analogues s'appliquent en ce qui concerne les procédures de l'article S12, des appendices S25 et S26 et de plusieurs Accords régionaux.

L'assistance du Bureau est fournie dans le cadre de réunions bilatérales de coordination des systèmes spatiaux et, toujours pour ce qui est des affaires spatiales, sous forme de réunions et de missions de formation.

Les demandes d'assistance reçues peuvent être classées en deux catégories. Tout d'abord, les demandes d'assistance dans la coordination des stations spatiales au titre de l'article S9 et des Résolutions 46 et 33. En 2000, 50 demandes de ce type ont été reçues, mais en décembre 2000 18 dossiers restaient en instance et ont dû être reportés sur 2001. On prévoit une augmentation considérable en 2001 du nombre de demandes, entre 70 et 80 demandes, tout particulièrement en raison de l'augmentation du rythme de traitement des dossiers de coordination au cours de l'année et de la nécessité de respecter les délais fixés dans le Règlement des radiocommunications (voir le nouveau numéro S11.44.1).

En second lieu, le Bureau fournit son assistance aux administrations en matière de coordination des assignations de fréquence faites aux stations terriennes fonctionnant avec des satellites OSG ou non-OSG par rapport aux services de Terre d'autres administrations. Cette activité suppose la réalisation des tâches suivantes:

- identification de la nature de l'assistance (absence de réponse, absence de décision, désaccord ou autre raison);
- vérification des données au titre de l'appendice S4 pour voir si elles sont complètes;
- examen technique pour identifier les administrations avec lesquelles la coordination s'impose;
- rédaction et envoi des correspondances.

En 2001, le nombre total de demandes d'assistance pour les stations terriennes devrait être de l'ordre de 66, soit 21 demandes non encore traitées en totalité à la fin de 2000 et 45 nouvelles demandes. Les ressources affectées à ces activités devraient être de l'ordre de 10 mois-professionnels et de 5 mois-services généraux en 2001.

**Indicateur fondamental de performance:** Toutes les demandes d'assistance doivent être traitées immédiatement et suivies d'effet dans les meilleurs délais. Environ 46 demandes d'assistance pour des stations terriennes seront traitées en 2001. Vingt demandes seront reportées sur l'année prochaine au titre des délais fixés dans les numéros S9.46, S9.47, S9.60 et S9.61 pour mener à bien les procédures d'assistance. Une cinquantaine de demandes d'assistance pour des stations spatiales devraient être traitées en 2001.

### **10.3.2 Cas d'assistance pour les appendices S30 et S30A**

Conformément à la nouvelle procédure de coordination établie au § 4.1.18 de ces appendices, adopté à la CMR-2000, on prévoit une forte augmentation des demandes d'assistance que soumettront les administrations au titre du § 4.1.21 de ces appendices.

La charge de travail correspondant à l'assistance pour les appendices S30 et S30A devrait être de 60 cas. (Quarante hérités de 2000, plus 20 nouveaux cas qu'on compte recevoir en 2001.)

3 mois-professionnels seront affectés à cette tâche, en plus des ressources nécessaires au cas par cas en fonctionnaires des services généraux.

**Indicateur fondamental de performance:** On pense que tous les cas dont sera saisi le Bureau pourront être traités en 2001.

## **10.4 Assistance aux entités non-Membres du Secteur**

Quotidiennement, un nombre élevé d'exploitations, de compagnies privées et même de particuliers demandent l'aide du Bureau et des éclaircissements concernant des dispositions réglementaires et administratives du Règlement des radiocommunications. Le Bureau s'efforcera de répondre à ces demandes pour autant qu'elles ne gênent pas excessivement le travail prioritaire exposé dans le présent Plan opérationnel.

## **11 Coopération**

### **11.1 Coopération avec l'UIT-D**

#### **Résultats escomptés**

- Limiter le risque d'études faisant double emploi entre l'UIT-R et l'UIT-D.
- Maintenir l'UIT-R et le BR informés des questions de développement, ce qui les aide ensuite à planifier leurs programmes de travail.

### **Brève description des activités connexes**

Le contact sera maintenu entre le BR et le BDT dans les domaines présentant un intérêt commun pour les deux Secteurs, en particulier en ce qui concerne les questions consacrées par l'UIT-D:

- à des études en cours à l'UIT-R, présentant un intérêt particulier pour les pays en développement;
- à certaines techniques présentant un intérêt particulier (déterminées par la CE 2 de l'UIT-D);
- aux manuels;
- à la dimension économique de la gestion du spectre.

Les activités de liaison porteront également sur la structure et sur les méthodes de travail des Commissions d'études de l'UIT-D.

Le Bureau collaborera à l'étude des Questions confiées aux Commissions d'études de l'UIT-D et au programme de travail du Plan d'action de La Valette. Cette collaboration consistera par ailleurs à étudier et à mettre en œuvre des moyens efficaces d'appui aux pays en développement pour l'élaboration d'un rapport sur les utilisations actuelles et prévisibles du spectre des fréquences radioélectriques (Résolution 9 (CMDT-98)).

### **Charge de travail prévue**

Le BR:

- participera aux réunions des Commissions d'études, des Groupes de Rapporteurs et des Groupes de travail de l'UIT-D ainsi qu'à celles du GCDT;
- assurera une liaison appropriée entre l'UIT-D et les Commissions et Groupes compétents de l'UIT-R;
- fournira, sur demande, avis et assistance aux pays sur des questions comme la propagation et la gestion du spectre (en particulier à l'ICTP-Trieste).

### **Ressources attribuées**

Trois mois-professionnels.

### **IFP et bilan escompté à la fin de la période**

Satisfaction des pays en développement et bénéfice pour eux de participer aux études de l'UIT-R les intéressant.

## **11.2 Coopération avec l'UIT-T**

### **Résultats escomptés**

- Limiter le risque d'études faisant double emploi entre l'UIT-R et l'UIT-T.
- Assurer la compatibilité entre les Recommandations UIT-R et les Recommandations UIT-T relatives au réseau public (c'est-à-dire, dans les domaines de la HNS et de l'ATM ainsi qu'en ce qui concerne les objectifs de qualité de fonctionnement et de disponibilité).
- Maintenir l'UIT-R et le BR informés des questions présentant un intérêt pour les deux Secteurs afin de les aider à planifier leurs programmes de travail.

### **Brève description des activités connexes**

Le contact sera maintenu entre le BR et le TSB dans les domaines présentant un intérêt commun pour les deux Secteurs, en ce qui concerne en particulier:

- les études en cours à l'UIT-R dans les domaines suivants: téléphonie mobile, radiodiffusion numérique, services fixes par satellite et de Terre, applications des accès hertziens, etc.; en particulier un Groupe de coordination intersectorielle (GCI) est déjà opérationnel pour certaines questions concernant les satellites. La coordination spécifique des travaux est assurée entre la Commission d'études 6 de l'UIT-R et les Commissions d'études 9, 12 et 16 de l'UIT-T;
- la politique commune en matière de droits de propriété intellectuelle.

### **Charge de travail prévue**

Le BR:

- participera aux réunions du GCNT;
- assurera, au besoin, une liaison appropriée entre l'UIT-T et les Commissions et Groupes compétents de l'UIT-R.

### **Ressources attribuées**

Deux mois-professionnels.

## **11.3 Coopération avec les organes consultatifs des autres Secteurs**

Les responsables des organes consultatifs des trois Secteurs maintiendront entre eux un contact régulier garant d'une coordination efficace.

## **11.4 Coopération avec les organisations internationales ou régionales**

### **Résultats escomptés**

- Encourager le dialogue entre des organisations ayant des intérêts communs.
- Aider à une meilleure coordination, en vue de mieux préparer des manifestations telles que les CMR.
- Tenir l'UIT-R informé des activités correspondantes d'autres organisations pour l'aider à planifier ses programmes de travail.
- Limiter le risque d'études faisant double emploi entre l'UIT-R et d'autres organisations internationales.

### **Brève description des activités connexes**

Le BR continuera d'entretenir des contacts et de coopérer avec:

- Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies (UN-COPUOS).
- L'OIM, l'OACI, l'OMM, Inmarsat, Cospas-Sarsat et le CICR en ce qui concerne l'application des textes de l'UIT ayant valeur de traité.
- L'APT, l'ATU, la CEPT, la CITEL, etc., notamment en vue de bien préparer les CMR.
- L'ABU, l'ASBU, la CEI, l'ETSI, l'ISO, la RCC, l'UER, l'Union mondiale de radiodiffusion, etc.
- Les Commissions de l'URSI ainsi qu'avec les responsables des projets RAST et COST qui présentent un intérêt pour les études de l'UIT-R.

### **Charge de travail prévue**

Sous réserve des ressources disponibles et d'autres priorités de l'UIT-R, le BR:

- participera aux réunions présentant pour lui un intérêt où il soumettra des rapports sur l'activité de l'UIT;
- participera à des séminaires auxquels il détachera, sur demande, des conférenciers.

### **Ressources attribuées**

Deux mois-professionnels.

## **12 Services internes au BR**

### **12.1 Appui informatique**

La maintenance des systèmes informatiques utilisés pour le traitement des notifications des systèmes de Terre et spatiaux sera assurée selon les besoins. Le passage au nouvel environnement client/serveur dans le domaine spatial a été mené à bien pendant la période considérée. En conséquence, le travail de maintenance sera comparativement moindre dans le domaine spatial et dans le domaine de Terre et un surcroît de travail sera consacré à améliorer encore les systèmes afin d'accroître la productivité et de réduire les retards au niveau des demandes de coordination de réseaux à satellite.

Tous les utilisateurs du BR bénéficieront, en permanence, des améliorations apportées tant aux matériels qu'aux progiciels pour maintenir l'environnement de travail au niveau le plus élevé possible. Les serveurs propres au BR seront mis à jour et le BR continuera d'apporter son assistance technique à ses utilisateurs pour les aider à créer de nouveaux progiciels et à les utiliser. La planification des ressources continuera, de son côté également, à être menée en étroite coopération avec le Département IS.

Un travail considérable sera fait pour maintenir à jour, et aussi conviviale que possible, la section UIT-R des pages Web des utilisateurs de l'UIT.

**Ressources:** Environ 10 mois-professionnels et 10 mois-services généraux seront affectés à toutes ces activités.

**Indicateur fondamental de performance:** Bon fonctionnement des logiciels et matériels et satisfaction des utilisateurs.

### **12.2 Appui général**

L'appui aux activités du BR consiste à:

- appuyer l'organisation des réunions de l'UIT-R pour que les installations idoines soient fournies aux Membres afin que toutes les réunions du Secteur des radiocommunications soient une réussite;
- prendre en charge le Web/EDH en fournissant aux Membres participant aux activités du Secteur des radiocommunications des installations électroniques de traitement en ligne des documents ainsi qu'en créant/maintenant des services en ligne du BR via les pages Web correspondantes;
- en gérant et archivant le courrier, entrant et sortant, du BR (courrier de surface, télécopies, courrier électronique) pour que les courriers entrants soient remis à leurs destinataires au BR en un temps très court et que les courriers sortants soient enregistrés avec précision, pour qu'on puisse facilement les retrouver par la suite;
- aider le Directeur dans sa fonction de gestion interne du BR:

- en vérifiant toutes les dépenses du Secteur des radiocommunications par rapport au budget 2000-2001 disponible, en en assurant le suivi et en faisant rapport aux organes de l'UIT-R intéressés (Conseil, CVC, GCR, ...);
- en planifiant l'utilisation des ressources humaines au BR par rapport au tableau des emplois et aux ressources financières ainsi que d'autres tâches administratives, et en en assurant le suivi.

**Ressources:** environ 10 mois-professionnels et 130 mois-services généraux en 2001.

## 13 Récapitulation des ressources

### 13.1 Ressources budgétaires

| <b>Coûts directs, en milliers de francs suisses</b><br><i>(à confirmer à la clôture des comptes de l'exercice 2000)</i> | <b>Budget biennal<br/>2000</b> | <b>Dépenses<br/>prévues au<br/>31/12/00</b> | <b>Solde prévu au<br/>31/12/00</b> | <b>% restant</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------------|------------------------------------|------------------|
| Conférences mondiales des radiocommunications                                                                           | 2 467                          | 2 825                                       | -358                               | -15%             |
| Assemblées des radiocommunications                                                                                      | 380                            | 305                                         | 75                                 | 20%              |
| Comité du Règlement des radiocommunications                                                                             | 900                            | 398                                         | 502                                | 56%              |
| Séminaires                                                                                                              | 545                            | 235                                         | 310                                | 57%              |
| Comité consultatif des radiocommunications                                                                              | 230                            | 58                                          | 172                                | 75%              |
| Réunions des Commissions d'études                                                                                       | 3 412                          | 1 179                                       | 2 233                              | 65%              |
| Bureau                                                                                                                  | 52 749                         | 28 017                                      | 24 732                             | 47%              |
| Publications                                                                                                            | 2 793                          | 1 507                                       | 1 286                              | 46%              |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                            | <b>63 476</b>                  | <b>34 524</b>                               | <b>28 952</b>                      | <b>46%</b>       |

| <b>Production de la documentation, en<br/>milliers de francs suisses (à confirmer à la<br/>clôture des comptes de l'exercice 2000)</b> | <b>Budget biennal<br/>2000</b> | <b>Dépenses<br/>prévues au<br/>31/12/00</b> | <b>Solde prévu au<br/>31/12/00</b> | <b>% restant</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------------|------------------------------------|------------------|
| Conférence mondiale des<br>radiocommunications                                                                                         | 3 724                          | 2754                                        | 970                                | 26%              |
| Assemblée des radiocommunications                                                                                                      | 241                            | 204                                         | 37                                 | 15%              |
| Comité du Règlement des<br>radiocommunications                                                                                         | 207                            | 114                                         | 93                                 | 45%              |
| Groupes consultatifs des<br>radiocommunications                                                                                        | 97                             | 58                                          | 39                                 | 40%              |
| Commissions d'études des<br>radiocommunications                                                                                        | 3 006                          | 1 652                                       | 1 354                              | 45%              |
| Séminaires                                                                                                                             | 118                            | 90                                          | 28                                 | 24%              |
| Bureau des radiocommunications                                                                                                         | 974                            | 670                                         | 304                                | 31%              |
| Publications                                                                                                                           | 630                            | 263                                         | 367                                | 58%              |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                           | <b>8 997</b>                   | <b>5 805</b>                                | <b>3 192</b>                       | <b>35%</b>       |

### 13.2 Récapitulation de la ventilation des ressources humaines du BR

| <b>ACTIVITÉS</b>                               | <b>Catégorie P/D<br/>mois-fonctionnaire</b> | <b>Catégorie G<br/>mois-fonctionnaire</b> |
|------------------------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Services spatiaux                              | 288                                         | 220                                       |
| Services de Terre                              | 167                                         | 147                                       |
| Commissions d'études                           | 51                                          | 92                                        |
| Comité du Règlement des<br>radiocommunications | 22                                          | 17                                        |
| Groupe consultatif des radiocommunications     | 2                                           | 1                                         |
| Séminaires                                     | 20                                          | 5                                         |
| Publications                                   | 50                                          | 190                                       |
| Assistance aux Membres                         | 13                                          | 5                                         |
| Coopération                                    | 10                                          | 0                                         |
| Services internes du BR                        | 20                                          | 140                                       |
| Gestion et autres tâches                       | 177                                         | 113                                       |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>820</b>                                  | <b>930</b>                                |



Compte tenu de l'expérience passée, environ 231 mois-fonctionnaires seront absorbés par les congés annuels normaux et les congés maladie consommeront environ 70 mois-fonctionnaires. Il est prévu de consacrer environ 50 mois-fonctionnaires à la formation en cours d'emploi.

### **13.3 Gestion générale**

Le Comité de gestion des radiocommunications (RMC) se réunit à intervalles réguliers, normalement une fois tous les quinze jours, et des réunions des directeurs des départements auront lieu en complément.

---